

TITRE 9 – ÉCOLE DE VÉLO

Sommaire

CHAPITRE 1 – GENERALITES	2
<i>Catégories d'âges</i>	2
<i>Catégories de licences</i>	2
<i>Contrôle technique des épreuves</i>	2
<i>Dispositif de Sécurité</i>	2
<i>Saison</i>	2
<i>Calendrier</i>	2
<i>Compétitions : contenu</i>	2
<i>Contrôle de l'activité</i>	3
<i>Développements</i>	3
<i>Equipement vestimentaire – sécurité</i>	3
<i>Matériel</i>	3
<i>Ravitaillement</i>	3
CHAPITRE 2 - LES EPREUVES	4
<i>Généralités</i>	4
<i>Epreuves d'adresse</i>	4
<i>Epreuves de vitesse</i>	4
<i>Epreuve sur route</i>	5
<i>Epreuve CLM par équipes</i>	5
<i>Epreuve de cyclo-cross</i>	6
<i>Epreuve de mécanique</i>	6
<i>Epreuve de mécanique et d'habilité</i>	7
<i>Epreuve de QCM</i>	8
<i>Epreuves sur piste</i>	8
<i>Epreuves de VTT</i>	9
<i>Epreuves de BMX</i>	12
CHAPITRE 3 - LES PENALITES	13
<i>Tableau des pénalités</i>	13
CHAPITRE 4 - LES TROPHEES DE FRANCE	15
<i>Le Trophée de France du Jeune Cycliste</i>	15
<i>Le Trophée de France du Jeune Vététiste</i>	16
CHAPITRE 5 - LE TROPHEE REGIONAL DU JEUNE CYCLISTE	17
CHAPITRE 6 - LE TROPHEE DEPARTEMENTAL DU JEUNE CYCLISTE	18

CHAPITRE 1 - GENERALITES

Catégories d'âges

9.1.001 Les écoles de vélo sont ouvertes aux jeunes âgés de 2 à 14 ans dans l'année.

Catégories	Âges
Baby vélo	2 à 4 ans
Prélicenciés	5 à 6 ans
Poussins	7 et 8 ans
Pupilles	9 et 10 ans
Benjamins	11 et 12 ans
Minimes (*)	13 et 14 ans

* Suivant décision du comité régional

Les étrangers licenciés dans un club français sont autorisés à participer à toutes les épreuves (trophées et challenges inclus) et sont sélectionnables par les comités départementaux et régionaux

Catégories de licences

9.1.002 - Licences jeunes.
- Licence accueil.

Contrôle technique des épreuves

9.1.003 Toutes les épreuves sont dirigées par un jury de 3 arbitres composé d'au moins 1 arbitre école de vélo et 2 arbitres jeunes ou école de vélo. Arbitre ayant suivi une formation spécifique pour arbitrer les épreuves des jeunes. Les arbitres jeunes doivent être titulaires du livret de suivi du jeune arbitre pour pouvoir officier.

Dispositif de sécurité

9.1.004 Un dispositif de sécurité est obligatoire dans chaque épreuve école de vélo conformément aux Règles Techniques et de Sécurité (RTS) de la Fédération Française de Cyclisme concernant les épreuves cyclistes sur la voie publique.

Saison

9.1.005 Les activités sont autorisées toute l'année, dans les différentes spécialités.

Calendrier

9.1.006 Le comité régional a la responsabilité d'établir le calendrier annuel des compétitions réservées aux jeunes dans les différentes activités du cyclisme.

Compétitions : contenu

9.1.007 Compétitions à partir de 5 ans (compétitions **INTERDITES** pour la catégorie baby vélo)

9.1.008 Une organisation dite « école de vélo » doit au moins comporter deux épreuves différentes (sauf pour les compétitions de BMX). Dans le cadre d'une organisation comportant une seule épreuve, on parlera d'épreuve de régularité (Route, cyclo-cross, piste, VTT, ...). Ces deux épreuves peuvent se dérouler sur deux journées différentes avec un seul classement.

Contrôle de l'activité

- 9.1.009 Il est effectué par les commissions régionales des jeunes.
Pour les épreuves en groupe, il est fortement souhaité de faire courir les féminines ensembles.

Développements

- 9.1.010 Tableau récapitulatif des développements autorisés en école de vélo

	Route	Vitesse	Cyclo cross	Adresse	Piste	VTT	BMX
Baby Vélo	Compétitions interdites – Développement maximal autorisé : 5,60m						
Pré licenciés	5.60m	5.60m	Libre	5.60m	5.60m	Libre	Libre
Poussins	5.60m	5.60m	Libre	5.60m	5.60m	Libre	Libre
Pupilles	5.60m	5.60m	Libre	5.60m	5.60m	Libre	Libre
Benjamins	6.40m	6.40m	Libre	6.40m	6.40m	Libre	Libre
Minimes	7.01m	7.01m	Libre	7.01m	6.71m	Libre	Libre

Equipement vestimentaire – sécurité

- 9.1.011 Le port du casque homologué et des gants est obligatoire.

Matériel

- 9.1.012 Pour les épreuves du calendrier régional, tous les types de vélo sont autorisés (suivant décision du comité régional) de la catégorie Pré licenciés à la catégorie Benjamins.
Pour les minimes, le vélo traditionnel est fortement conseillé.
- 9.1.013 Les vélos ne doivent comporter aucun additif (les courroies sont interdites sur les pédales automatiques, les prolongateurs sont interdits)
- 9.1.014 Le vélo de VTT est autorisé sur toutes les épreuves (route, adresse, cyclo-cross et piste) à condition de respecter le développement maximum autorisé (sauf épreuve cyclo-cross ou le développement est libre).
- 9.1.015 Le changement de vélo au cours d'une même épreuve est possible suivant la décision du comité régional.
- 9.1.016 Les roues doivent être standards et **UNIQUEMENT** à rayons.
- 9.1.017 Les concurrents dont les vélos de VTT ont des guidons qui dépassent 50 cm de largeur prendront le départ en dernière ligne.
- 9.1.018 L'utilisation de moyens de communication est interdite en école de vélo.

Ravitaillement

- 9.1.019 Un bidon est autorisé uniquement à partir des benjamins.
- 9.1.020 Le ravitaillement à pied n'est possible que pour les minimes sur décision du collègue des arbitres.

CHAPITRE 2 - LES EPREUVES

Généralités

- 9.2.001 Sauf pour les épreuves de vitesse se déroulant sous forme de sprints à plusieurs, tout concurrent victime d'un incident aura le droit à un deuxième départ en dernière position. En cas de nouvel incident, le concurrent sera classé en dernière position de l'épreuve disputée.
- 9.2.002 Les compétitions sont **INTERDITES** pour la catégorie Baby vélo.

Epreuves d'adresse

- 9.2.003 Ces épreuves se disputent sur un parcours où sont répartis divers obstacles afin de réaliser certains gestes techniques (passages sous obstacles, slaloms, ramassages d'objets, descentes de vélo, etc. (cf : **Annexe 1 – Jeux d'adresse**))
- 9.2.004 Durée et nombre de jeux

Catégories	Durée	Jeux
Pré licenciés	2' maximum	5 maximum
Poussins	2'30" maximum	8 maximum
Pupilles	3' maximum	8 maximum
Benjamins	3'30" maximum	10 maximum
Minimes	4' maximum	10 maximum

Epreuves de vitesse

- 9.2.005 Les épreuves de vitesse pourront se dérouler suivants deux modalités (Chronométrée ou Sprint à la place)
- 9.2.006 Epreuve chronométrée :

Distances maximales :

- Pré licenciés : 60 m départ arrêté
- Poussins : 60 m départ arrêté
- Pupilles : 60 m départ arrêté
- Benjamins : 80 m départ arrêté
- Minimes : 80 m départ arrêté

Le départ sera tenu, sprint individuel ou par deux selon la possibilité de mettre en place 1 ou 2 couloirs.

Le classement s'effectuera au temps.

9.2.007 Epreuve de sprint

Elle se déroule sur une ligne droite bitumée de 300 à 500 mètres dont les 10 premiers mètres seront matérialisés par des lignes tracées au sol.

Chaque concurrent disputera 3 sprints, série, demi-finale et finale.

Les séries de vitesse sont composées de 6 à 10 coureurs maximum en fonction de la largeur de la route. La composition des séries sera faite sous la responsabilité du collège des arbitres.

Le départ se fera tenu par des bénévoles (mis à disposition par l'organisateur) ou les éducateurs et donné au sifflet. Il n'y aura aucun faux départ. Les teneurs devront conserver les 2 pieds au sol sous peine de disqualification de leur coureur.

La prise de sillage est autorisée, néanmoins les concurrents devront conserver leur ligne, à moins d'avoir une franche longueur d'avance et ils ne devront pas faire de manœuvre pour empêcher l'adversaire de passer.

Toutes fautes caractéristiques feront l'objet d'un déclassement à la dernière place de leur série par le jury des arbitres.

Aucun incident ne sera reconnu. Le coureur victime sera classé dernier de sa série.

Les compositions des séries seront affichées au départ.

Epreuves sur route

9.2.008 Distances maximales :

- Pré licenciés : 1 km
- Poussins : 5 km
- Pupilles : 10 km
- Benjamins : 15 km
- Minimes : 30 km (Epreuve école de vélo – Route + 1 autre épreuve sur 1 jour)
- Minimes : 40 km (Epreuve régularité route – Uniquement route dans la journée)

Epreuves Contre la montre par équipe

9.2.009 Composition des équipes :

Chaque équipe sera composée de 2 à 4 coureurs de la catégorie poussin à minime. Les équipes pourront être mixtes. La composition des équipes est au libre choix des clubs ou des sélections départementales, cependant elle se fera par catégorie. Toutefois un concurrent pourra être surclassé (exemple : 1 poussin + 3 pupilles). Si la compétition se déroule par sélection, la composition des équipes est libre.

Un coureur ne pourra effectuer qu'un seul Clm par jour.

9.2.010 Déroulement de l'épreuve :

Circuit de 3 km maximum à parcourir 1 fois, les coureurs sont autorisés à prendre des relais. Aucune autre entraide ne sera admise (ex : pousser son coéquipier...)

L'ordre de départ sera établi par le collège des arbitres. Le temps sera pris sur la roue avant du dernier coureur de l'équipe à franchir la ligne.

Une équipe rejointe ne doit pas gêner et prendre les roues de l'équipe qui la double sous peine de déclassement.

En cas de crevaison ou de chute, dûment constaté par un arbitre au cours de l'épreuve, le temps sera pris sur l'avant dernier coureur de l'équipe.

Epreuves de cyclo-cross

9.2.011 Compétitions ou initiations pour les catégories Pré Licenciés à Minimes.

Le changement de catégorie s'effectue à l'ouverture de la saison de cyclo-cross. (Exemple : 1 pupille 2 est benjamin 1 après l'ouverture de la saison prévue en septembre).

L'épreuve comporte des obstacles naturels (buttes, fossés, arbres à contourner, obstacles à sauter). Tout franchissement d'obstacle doit pouvoir s'effectuer à vélo ou par soulevé (portage interdit).

Le passage d'un chevron d'une hauteur maximale de 12 cm est autorisé pour les catégories poussins, pupilles, benjamins et minimes. Interdit pour les Pré Licenciés.

Une planche de 20 cm maximum de hauteur est autorisée pour les benjamins et les minimes. Elle est interdite pour les autres catégories.

Les escaliers sont interdits. (Montants ou descendants)

Une zone de dépannage sera mise en place sur le parcours. Aucun dépannage ne pourra être effectué en dehors de cette zone sous peine de déclassement. Le changement de vélo est interdit (exception faite pour le TFJC).

9.2.012 Le développement est libre pour tous les concurrents dans le cadre d'une épreuve école de vélo et/ou régularité cyclo-cross.

9.2.013 Durées maximales

- Pré licenciés : 5'
- Poussins : 7'
- Pupilles : 10'
- Benjamins : 15'
- Minimes : 20'

Epreuves de mécanique

9.2.014 C'est une épreuve chronométrée courue en relais par équipe. Les concurrents devront accomplir un geste mécanique différent en fonction des catégories sur un vélo de l'équipe. Une fois le geste technique accompli, le coureur devra passer le relais à son coéquipier. L'équipe vainqueur de l'épreuve sera celle ayant réalisée le meilleur temps. Chaque équipe a un couloir déterminé.

9.2.015 Déroulement de l'épreuve :

Les poussins ou pupilles devront démonter et remonter la roue avant.

Les benjamins et benjamines devront démonter et remonter la roue arrière.

Les minimes devront démonter la roue avant et/ou roue arrière, démonter le pneu, remplacer la chambre à air, gonfler la roue et la remonter sur le vélo.

Des pénalités en temps sont prévues pour chute du vélo, mauvais montage de la roue, mauvais gonflage, pincement de la chambre à air.

Les chambres à air devront être pliées et attachées (élastique, attache rapide, etc.)

A la fin de l'épreuve, les arbitres seront en charge de contrôler les gonflages des roues litigieuses, les Valves serrées, les chambres à air repliées.

Prévoir le matériel nécessaire pour cette épreuve (chambre à air, démonte pneu, pompes, crochet pour tenir les vélos et barrières). Matériel à la charge des équipes.

Ces épreuves pourront être réalisées individuellement ou par groupe de 2 de la même catégorie.

Epreuve combinée mécanique et habileté

9.2.016 C'est une épreuve individuelle chronométrée courue en relais par équipe.

Seuls 12 coureurs participeront à cette épreuve selon la répartition suivante :

- 2 pupilles filles et 2 pupilles garçons
- 2 benjamines et 2 benjamins
- 2 minimes filles et 2 minimes garçons

9.2.017 Déroulement de l'épreuve :

Les concurrents devront accomplir un geste mécanique et un parcours d'habileté différent en fonction des catégories sur son propre vélo. Une fois le parcours et le geste technique accompli, le coureur devra passer le relais à son coéquipier. L'équipe vainqueur de l'épreuve sera celle ayant réalisée le meilleur temps.

L'épreuve pourra se dérouler équipe par équipe ou si l'espace le permet en simultané. Dans ce cas chaque club, sélection ou comité a un couloir réservé.

L'ordre de passage devra être respecté soit :

- Pupille Fille
- Pupille Fille
- Pupille Garçon
- Pupille Garçon
- Benjamine
- Benjamine
- Benjamin
- Benjamin
- Minime Fille
- Minime Fille
- Minime Garçon
- Minime Garçon

Parcours technique Pupilles et Benjamines :

- Slalom simple
- Démontage et remontage roue avant
- Sprint
- Zone de freinage avec passage de relais.

Parcours technique Benjamins et Minimes filles et garçons :

- Slalom Evite Pierre
- Démontage et remontage roue arrière
- Saut de liteaux roue avant et arrière (hauteur de 8 cm)
- Sprint
- Zone de freinage avec passage de relais.

Le dernier minime de chaque équipe (après avoir franchi la ligne d'arrivée) tirera au sort une question portant sur la culture générale cycliste et y répondra dans le temps imparti de 3'.

Une réponse correcte à la question donnera un bonus de 10" retiré au temps général de l'équipe. En cas de mauvaise réponse, le temps restera inchangé.

9.2.018 Matériel:

Les coureurs auront libre choix de faire l'épreuve en chaussures de sport ou de vélo.

Le vélo utilisé devra être celui du coureur, (Vélo de route de préférence). S'il utilise son vélo de cyclo-cross, il devra avoir des roues et pneus de cyclo-cross, ce qui impose une ouverture et fermeture des étriers de frein.

Epreuves de connaissances générales (QCM)

- 9.2.019 C'est une épreuve individuelle ou collective avec un classement par équipes.
Tous les concurrents seront soumis à un questionnaire sous forme de QCM (questions à choix Multiples). Les questions seront issues de la culture générale cycliste, de la diététique cycliste et du code de la route.
Le questionnaire comprendra 10 à 30 questions maximum.
Pour remplir le questionnaire, les concurrents disposeront de 30 minutes.
Deux questionnaires sont proposés :
- 1 pour la catégorie poussin ou pupille
 - 1 pour les autres catégories.
- Les bonnes réponses seront données à la fin de l'épreuve.

Epreuves sur piste

- 9.2.020 Compétitions ou initiations pour les catégories Pré Licenciés à Minimes
Vélo de route **ou** de piste autorisé, panachage interdit dans la même épreuve.
Les pédales automatiques (sans aucun additif) **et/ou** cale-pieds sont obligatoires pour toutes les épreuves.
Le changement de catégorie s'effectue à l'ouverture de la saison de piste. (Exemple : 1 minime 2 est cadet 1 après l'ouverture de la saison prévue en septembre).
Pour les compétitions école de vélo intégrant une épreuve de piste le changement de catégorie est au 1 septembre.
- 9.2.021 Vitesse :
Série, demi-finale et finale, soit au maximum trois sprints autorisés par réunion avec 15' minimum de récupération entre chaque sprint.
- 9.2.022 CLM : (Epreuves réservées aux minimes)
- Tour lancé Clm
 - 1 Tour départ arrêté
 - 200m Clm lancé
- 9.2.023 Elimination : (Epreuve réservée aux minimes)
Distance maximum : 6 Km
- 9.2.024 Course aux points :
- Distances maximales :
- Pré licenciés 1 km
 - Poussins 2 km
 - Pupilles 4 km
 - Benjamins 8 km
 - Minimes 12 km
- Maximum 2 classements de Pré Licenciés à Benjamins : l'un à mi-course et l'autre à l'arrivée.
Maximum 3 classements pour les minimes : 4^{ème} Km, 8^{ème} Km et arrivée
Points doublés à l'arrivée.

9.2.025 Scratch :

Distances maximales :

Pré licenciés	500 m
Poussins	1 km
Pupilles	1,5 km
Benjamins	2 km
Minimes	2,5 km

9.2.026 Course Tempo : (Epreuve réservée aux minimes)

Distance de 2,5 à 3 Km.

9.2.027 Omnium jeunes : (Epreuve réservée aux minimes)

- Scratch : 2,5 Km
- Elimination
- Course Tempo : 2,5 Km
- Course aux points : 10 Km (5 Classements max)

Epreuves de VTT

9.2.028 Baby vélo - 2 à 4 ans - initiation seulement, pas de compétition.

9.2.029 Compétitions à partir de 5 ans. (Jeunes 5 – 16 ans)

9.2.030 Cross-country

La longueur doit être fonction du dénivelé et de la stabilité du sol. Comme en cyclo-cross, la durée est plus significative.

Caractéristiques :

CATEGORIES	TEMPS	DISTANCES	CARACTERISTIQUES
Pré Licenciés	5 à 8 min	1,5 à 3 km	Pratiquement plat (accompagné par éducateur)
Poussins	8 à 12 min	3 à 5 km	Pratiquement plat (accompagné par éducateur)
Pupilles	12 à 20 min	4 à 6 km	Pratiquement plat
Benjamins	20 à 25 min	7 à 10 km	Peu de dénivelé
Minimes	25 à 40 min	10 à 15 km	Dénivelé < 200 mètres
Cadets	40 à 50 min	15 à 20 km	Dénivelé < 300 mètres

9.2.031 Descente

Une ou deux manches. Meilleur chrono retenu.

CATEGORIES	DISTANCES	CARACTERISTIQUES
Pré Licenciés / Poussins	250 à 400 mètres	Peu d'obstacles, peu de pente, peu de vitesse, pilotage privilégié
Pupilles	500 à 1000 mètres	Peu d'obstacles, peu de vitesse, le pilotage est privilégié
Benjamins	500 à 1500 mètres	Pilotage privilégié, pas de sauts
Minimes	500 à 2000 mètres	Pilotage privilégié, changements d'allure, petits sauts possibles
Cadets	500 à 2000 mètres	Pilotage privilégié, changements d'allure, petits sauts possibles

Seuls les vélos munis d'une fourche simple T sont autorisés jusqu'à la catégorie minimes.

Tenue obligatoire : Casque intégral monobloc homologué (norme officielle CE, EU ou autre Continent équivalente), protection dorsale, manches longues et gants longs, coudières et genouillères obligatoires.

9.2.032 Trial – Type TFJV

Le règlement VTT Trial « TFJV » peut être utilisé par toutes les structures FFC au niveau Régional et Interrégional pour le Trial, au niveau régional et national pour le TFJV. Cependant, **il n'est pas utilisable**, à ce jour, dans le cadre de la Coupe de France et du Championnat de France de Trial.

Le parcours se situera sur terrain accidenté permettant les tracés de zones et de portes adaptés aux catégories de pilotes. Un cheminement VTT de type liaison permettra de rallier l'ensemble des zones.

Pédales plates obligatoires, démunies de cales pieds.

Présentation :

Le VTT Trial TFJV, consiste à franchir des portions de terrain, naturelles ou artificielles, appelées zones, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo.

Ces zones sont constituées de différentes portes qui, une fois franchies, rapportent des points. Chaque zone comportera un maximum de 31 pts.

Les épreuves se disputent sur un circuit de 4 zones maximum, comportant 6 portes par zone, avec un seul passage par zone. Les portes sont numérotées et le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation et ne peut plus revenir en arrière. Par exemple une fois franchie la porte 4, il ne peut plus prendre la 1, la 2 ou la 3. De même, il ne peut pas repasser une porte déjà franchie.

Une des zones sera chronométrée. (Obligatoirement la zone 1)

CATEGORIES	ZONES	CARACTERISTIQUES
Pré licenciés / Poussins	2 à 3 zones de 6 portes	Enroulé uniquement – Favoriser la maniabilité
Pupilles	3 à 4 zones de 6 portes	Enroulé uniquement
Benjamins	3 à 4 zones de 6 portes	Enroulé + Franchissement sauté < 20 cm, déplacements possibles
Minimes	3 à 4 zones de 6 portes	Enroulé + Franchissement sauté < 40 cm, déplacements possibles
Cadets	3 à 4 zones de 6 portes	Enroulé + Franchissement sauté < 60 cm, déplacements possibles

9.2.033 Orientation

CATEGORIES	DUREE	DISTANCES	BALISES	PARTICIPATION
Pré Licenciés / Poussins	< 15 min	Environ 2 km	2 à 3 balises	En groupe avec éducateur
Pupilles	< 30 min	Environ 4 km	3 à 4 balises	Par équipes de 2 ou 3
Benjamins	< 40 min	Environ 6 à 7 km	4 à 8 balises	Individuel ou par équipe de 2 ou 3
Minimes	< 60 min	Environ 7 à 9 km	4 à 10 balises	Individuel ou par équipe de 2 ou 3
Cadets	< 90 min	Environ 10 à 14 km	4 à 12 balises	Individuel ou par équipe de 2 ou 3

9.2.034 Slalom parallèle, dual slalom ou 4x.

CATEGORIES	DISTANCES	CARACTERISTIQUES
Pré Licenciés / Poussins	70 à 120 mètres	Pas d'obstacles, peu de vitesse, pilotage privilégié
Pupilles	100 à 200 mètres	Peu d'obstacles, peu de vitesse, pilotage privilégié
Benjamins	100 à 200 mètres	Pilotage privilégié, pas de sauts
Minimes	100 à 200 mètres	Pilotage privilégié, changements d'allure, petits sauts possibles
Cadets	100 à 200 mètres	Pilotage privilégié, changements d'allure, petits sauts possibles

9.2.035 XC eliminator (XCE)

Epreuve organisée généralement par poules de 4.

Etablissement des grilles de départ (à 4) suivant les classements généraux en cours dans les différentes catégories, tant au niveau départemental, régional, national.

Toutefois, une manche de placement disputée en prologue sur le parcours peut servir de référence pour établir la grille finale de départ (32ème de finale, 16èmes, Quart ou Demie finale). Le parcours de l'épreuve de cross-country Eliminator devra mesurer entre 60 et 400 m suivant les catégories et comprendre des obstacles naturels et/ou artificiels. Un temps minimum et un temps maximum seront les meilleures références pour définir le tracé, le nombre de tours pour respecter la durée de course par catégorie.

Les sections à voie unique ('single track') sont à éviter. Des obstacles comme des arbres, des marches (montée/descente), des dénivellations, des ponts ou structures en bois, peuvent permettre de créer une épreuve courte et dynamique.

CATEGORIES	TEMPS	DISTANCES	CARACTERISTIQUES
Pré Licenciés	30" à 40"	60 à 90 mètres	Pas d'obstacle, pilotage privilégié
Poussins	40" à 50"	90 à 120 mètres	Pas d'obstacle, pilotage privilégié
Pupilles	50" à 1'	120 à 200 mètres	Peu d'obstacles, pilotage privilégié
Benjamins	1' à 1'10"	120 à 200 mètres	Pilotage privilégié, pas de sauts
Minimes	1'10" à 1'20"	200 à 300 mètres	Pilotage privilégié, changements d'allure, petits sauts possibles
Cadets	1'10" à 1'20"	300 à 400 mètres	Pilotage privilégié, changements d'allure, petits sauts possibles

9.2.036 Enduro jeune

Il se déroule sur une ½ journée

L'épreuve comprend plusieurs spéciales tracées distinctement en fonction des catégories et non reconnues.

Les spéciales ont un point de départ haut et un point d'arrivée plus bas et peuvent comprendre des portions de pédalage à plat ou de remontée modérée.

Les départs des spéciales doivent être variés : ils peuvent être individuels, par clubs, par comité, ou par groupe (3 maximum à la fois), pouvant comprendre des pilotes des différentes équipes (notion de duel).

Les spéciales doivent proscrire le danger, les portions de vitesse excessive et exclure les sauts à réussite obligatoire.

Par contre, il faut prévoir des arrivées de spéciale sous forme de chicane pour faciliter la prise de temps, la lecture des plaques et dossards en limitant ainsi les risques d'erreurs de chronométrage.

D'un point de vue pratique, il est conseillé de procéder à partir d'un circuit commun de 3 spéciales différentes au minimum (avec des variantes plus longues ou plus courtes au sein de chaque spéciale selon les catégories), à effectuer un nombre de fois plus ou moins important selon les catégories.

DUREES OPTIMUM CONSEILLEES	PUPILLES	BENJAMINS	MINIMES	CADETS
Nombre de spéciales	3 différentes minimum	3 différentes minimum	3 différentes minimum	3 différentes minimum
Durée des spéciales	30" à 2 min	30" à 3 min	30" à 4 min	30" à 5 min
Temps cumulé des spéciales du vainqueur	2 min à 6 min	3 min à 9 min	4 min à 12 min	5 min à 15 min
Durée épreuve maxi liaisons comprises	1 h	1 h 30	2 h	3 h

9.2.037 **ANNEXES:**

- Le classement s'effectue sur un minimum de deux épreuves par TRJV, courues par équipe ou individuellement.
- Les Comités ayant un nombre important de participants, générant une difficulté à organiser deux épreuves le même jour, peuvent établir un classement général sur 2 épreuves différentes, disputées sur deux jours différents.
- Le même vélo devra être utilisé pour les 2 épreuves, voir 3 ou 4 épreuves, si celles-ci ont lieu sur deux jours et comportent 3 ou 4 spécialités.
- Si le même jour propose à la fois un XC et une orientation, la durée et le kilométrage seront obligatoirement réduits

Epreuves de BMX

9.2.038 Compétitions à partir de 5 ans

Casque intégral, gants longs, tenues en tissus épais et manches longues (jersey et pantalon).
Pédales plates obligatoires en raison des traumatismes ligamentaires pouvant être occasionnés par les chutes, même à faible vitesse.
Pas de limitation de développement.

Voir réglementation détaillée Titre VI BMX pour le déroulement des épreuves.

CHAPITRE 3 - LES PENALITES

Tableau des pénalités

9.3.001 Généralités

N°	Infraction	Sanction
A1	Non présentation de la licence	Départ refusé
A2	Non port du casque ou casque non attaché	Mise hors course
A3	Ravitaillement non autorisé	Déclassement à la dernière place de l'épreuve
A4	Déviation volontaire du parcours avec avantage	Mise hors course
A5	Sprint irrégulier ou dangereux	Déclassement à la dernière place du groupe
A6	Injures, menaces, comportements incorrect - Au Coureur	Mise hors course et rapport disciplinaire
	- Autres Licenciés	50 à 150 € et Rapport disciplinaire
	- Autres non licenciés	Déclassement à la dernière place de l'épreuve pour le concurrent concerné

9.3.002 Adresse

N°	Infraction	Sanction
B1	Quille tombée ou évitée	5" de pénalité par quille (30" maxi par jeu)
B2	Barre tombée	5" de pénalité par barre
B3	Evite pierre roue soulevée	5" de pénalité (30" maxi par jeu)
B4	Pied par terre	10" de pénalité par pied (30" maxi par jeu)
B5	Erreur de Fléchage ou plot directionnel évité	10" de pénalité
B6	Chute	10" de pénalité
B7	Jeu évité	30" de pénalité
	Jeu évité triple slalom	30" de pénalité par ligne évitée
	Jeu évité passage dans le rond	1' de pénalité

9.3.003 Mécanique

N°	Infraction	Sanction
C1	Pas de contrôle de serrage	10" de pénalité
C2	Chute du vélo	15" de pénalité
C3	Ne fait pas tourner la roue	30" de pénalité
C4	Serrage de roue mal positionné	30" de pénalité
C5	Roue non serrée	30" de pénalité
C6	Impossibilité de remonter la roue	2' de pénalité
C7	Mauvais gonflage	3' de pénalité
C8	Chambre à air pincée	5' de pénalité
C9	Impossibilité de remplacer la chambre à air	6' de pénalité

9.3.004 Cyclo cross

N°	Infraction	Sanction
D1	Dépannage hors zone prévue	Déclassement à la dernière place
D2	Changement de vélo	Mise hors course

9.3.005 VTT

N°	Infraction	Sanction
E1	Non respect des emplacements réservés aux partenaires officiels sur les plaques de cadre	Au départ : Refus de départ
		A l'arrivée : 1 ^{ère} infraction : Avertissement
		A l'arrivée : 2 ^{ème} infraction : 10% des pts attribués au 1 ^{er}
E2	Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé	30" de pénalité ou temps perdu estimé
E3	Non port des équipements individuels de sécurité	Départ refusé
E4	Changement de vélo	Mise hors course
E5	Assistance matérielle extérieure durant l'épreuve hors zone technique	Mise hors course
E6	Absence sur un contrôle de passage	Mise hors course
E7	Circulation en sens inverse du circuit	Mise hors course
E8	Non respect du parcours	Mise hors course
E9	Circulation sur la piste de descente en VTT en dehors des périodes de reconnaissance	Mise hors course
E10	Essai durant la course (DH)	Mise hors course
E11	Communication au cours de l'épreuve d'orientation	Mise hors course
E12	Présence en vélo sur les zones délimitées pour le trial avant le début de l'épreuve	Mise hors course

9.3.006 Rapport disciplinaire

En complément des sanctions prononcées par les arbitres, un rapport disciplinaire peut être rédigé et transmis à la Commission Régionale de Discipline de la région concernée par l'organisation de l'épreuve.

Ce rapport disciplinaire précisera en détails les faits et permettra le cas échéant d'alourdir les sanctions par la mise d'amendes complémentaires et éventuellement de suspension.

CHAPITRE 4 – LES TROPHEES DE FRANCE

9.4.001 Trophée de France du Jeune Cycliste

Participation :

- Equipes retenues

Seront retenues pour participer au Trophée de France des Jeunes Cyclistes une équipe par comité de sélection régionale plus l'équipe du club organisateur ou du département.

Il sera organisé dans chaque comité une ou plusieurs épreuves de sélection visant à rechercher les meilleurs jeunes qui composeront les équipes régionales.

Une équipe mixte (ou plusieurs) composée de coureurs issus des Départements d'Outre Mer (DOM) ou des Territoires d'Outre Mer (TOM) aura la possibilité de participer au Trophée de France du Jeune Cycliste. Les modalités de composition de cette équipe sont définies par le Conseil des Présidents de l'Outre Mer en collaboration avec la Commission Nationale des Jeunes.

- Composition des équipes

Chaque équipe de comité sera composée de **18 à 21 coureurs** licenciés dans un club affilié à la fédération française de cyclisme selon la répartition suivante :

EFFECTIF	Pupilles F	Pupilles G	Benjamines	Benjamins	Minimes F	Minimes G	Coureurs	Juge	Educateurs	Total
Maximum	3	4	3	4	3	4	21	1	5	27
Minimum	3	3	3	3	3	3	18	1	4	23

LE SURCLASSEMENT NE SERA PAS AUTORISE

Le maillot porté est celui du Comité Régional sauf pour la sélection du club, du Comité Départemental de l'organisateur et de (ou des) l'équipe mixte.

- Encadrement

L'équipe sera encadrée par 4 ou 5 accompagnateurs maximum dont l'un au moins sera une femme. Des accompagnateurs, 2 au minimum seront titulaires d'au moins un BF1 ou éducateur jeune (respect impératif de cette obligation).

- Arbitrage

Chaque Comité Régional ou départemental, sélection du club, ou équipe(s) mixte(s) fournira un jeune Arbitre (Agé de 14 ans à 18 ans) **conventionné, ayant suivi une formation minimale d'un an et validé son évaluation finale d'arbitre école de vélo, de club ou l'examen d'arbitre régional**. Dans le cas de non passage de l'examen, le Comité Régional peut délivrer une attestation de formation au jeune sur la base du livret de suivi et d'évaluations. Il participera au contrôle de l'épreuve. Il sera pris en charge (hébergement et restauration) par son Comité.

Un bonus de 100 points au classement général par équipes sera attribué aux équipes qui fourniront un jeune arbitre diplômé. (Arbitre école de vélo, arbitre club ou arbitre régional).

Un bonus de 50 points au classement général par équipes sera attribué aux équipes qui fourniront un jeune arbitre en formation **à la seule condition de la présentation du livret jeune arbitre validé par le Comité Régional (participation à au moins 3 épreuves)**.

Déroulement :

Les modalités d'organisation ainsi que le règlement du Trophée de France du Jeune Cycliste sont définis chaque année par la Commission Nationale des Jeunes et diffusé en Annexe 2 du Titre IX de la réglementation Fédérale.

9.4.002 Le Trophée de France du Jeune Vététiste :

- Définition :

La Fédération Française de Cyclisme met en compétition le TFJV « TROPHEE DE FRANCE DES JEUNES VÉTÉTISTES”

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

- Participation :

Le Trophée de France des Jeunes Vététistes est ouvert (sur sélection) à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la FFC ou par une fédération affiliée à l'UCI.

En sus des équipes de Comités Régionaux, l'épreuve est ouverte à un maximum de trois équipes étrangères auxquelles peut s'ajouter une équipe supplémentaire, composée exclusivement de coureurs licenciés dans le département qui accueille le TFJV.

Une équipe mixte (ou plusieurs) composée de coureurs issus des Départements d'Outre Mer (DOM) ou des Territoires d'Outre Mer (TOM) aura la possibilité de participer au Trophée de France du Jeune Vététiste. Les modalités de composition de cette équipe sont définies par le Conseil des Présidents de l'Outre Mer en collaboration avec la Commission Nationale VTT.

- Sélection :

La sélection retenue par chaque équipe devra être composée de **15** coureurs au minimum et de **24** coureurs au maximum, soit de **5** à **8** coureurs par catégories (les équipes composées de moins de **15** pilotes peuvent participer mais seront désavantagées au classement général compte tenu que les performances des **4** meilleurs garçons et de la meilleure fille seront comptabilisées).

Chaque catégorie sera composée de **6** garçons au maximum et de **2** filles. (5 garçons et 3 filles est possible)

Aucune inscription sur place ne sera autorisée.

Seules les sélections validées par les Comités Régionaux, le Conseil des Présidents de l'Outre Mer et les Nations Etrangères seront retenus.

- Catégories :

Les catégories participantes sont les suivantes :

- Benjamins Garçons et Filles
- Minimes Garçons et Filles
- Cadets Garçons et Filles

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation dans les catégories.

Déroulement :

Les modalités d'organisation ainsi que le règlement du Trophée de France du Jeune Vététiste sont définis chaque année par la Commission Nationale VTT et diffusé en Annexe 3 du Titre IX de la réglementation Fédérale.

CHAPITRE 5 – LE TROPHEE REGIONAL DU JEUNE CYCLISTE

9.5.001 Règles de participation

Les règles de participation sont définies par les commissions régionales des jeunes.

9.5.002 Déroulement

Le Trophée Régional du Jeune Cycliste pourra se dérouler sur une ou plusieurs journées.

Le calendrier d'organisation est du ressort des commissions régionales des jeunes.

L'ensemble des épreuves proposées sera issue de la réglementation fédérale (Titre IX).

9.5.003 Classements

Deux classements distincts pourront être proposés :

- Un classement général individuel aux points (par catégorie)
- Un classement général par équipes

Le classement général individuel aux points :

A l'issue de chaque épreuve, un classement sera mis en place et attribuera un certain nombre de points aux coureurs classés (pour chaque catégorie).

Exemples :

- Le 1^{er} a 1 pt, le 2^{ème} a 2 pts, le 3^{ème} a 3 pts, ...
- Le 1^{er} a 100 pts, le 2^{ème} a 95 pts, le 3^{ème} a 92 pts, ...
- Etc

Le classement général par équipes :

Le classement général par équipes prendra en compte l'addition des points des deux meilleurs coureurs des équipes dans chaque catégorie.

L'addition des points de ces 8 coureurs donnera le nombre de points de l'équipe.

L'équipe déclarée vainqueur sera celle qui aura le moins de points ou celle qui aura le plus de points selon les modalités d'attribution choisies.

L'organisateur aura la possibilité d'attribuer des points bonus ou des jokers (modalités définies par les commissions régionales des jeunes)

CHAPITRE 6 - LE TROPHEE DEPARTEMENTAL DU JEUNE CYCLISTE

9.6.001 Règles de participation

Les règles de participation sont définies par les commissions départementales des jeunes.

9.6.002 Déroulement

Le Trophée Départemental du Jeune Cycliste pourra se dérouler sur une ou plusieurs journées.

Le calendrier d'organisation est du ressort des commissions départementales des jeunes.

L'ensemble des épreuves proposées sera issue de la réglementation fédérale (Titre IX).

9.6.003 Classements

Deux classements distincts pourront être proposés :

- Un classement général individuel aux points (par catégorie)
- Un classement général par équipes

Le classement général individuel aux points :

A l'issue de chaque épreuve, un classement sera mis en place et attribuera un certain nombre de points aux coureurs classés (pour chaque catégorie).

Exemples :

- Le 1^{er} a 1 pt, le 2^{ème} a 2 pts, le 3^{ème} a 3 pts, ...
- Le 1^{er} a 100 pts, le 2^{ème} a 95 pts, le 3^{ème} a 92 pts, ...
- Etc

Le classement général par équipes :

Le classement général par équipes prendra en compte l'addition des points des deux meilleurs coureurs des équipes dans chaque catégorie.

L'addition des points de ces 8 coureurs donnera le nombre de points de l'équipe.

L'équipe déclarée vainqueur sera celle qui aura le moins de points ou celle qui aura le plus de points selon les modalités d'attribution choisies.

L'organisateur aura la possibilité d'attribuer des points bonus ou des jokers (modalités définies par les commissions départementales des jeunes)

		Baby Vélo	Pré Licenciés	Poussins	Pupilles	Benjamins
Age		2 à 4 ans	5 et 6 ans	7 et 8 ans	9 et 10 ans	11 et 12 ans
Route	Développement		5,60 m	5,60 m	5,60 m	6,40 m
	Distances Max		1 Km	5 Km	10 Km	15 Km
	CLM par Equipes (1)			3 Km max	3 Km max	3 Km max
Vitesse	Développement		5,60 m	5,60 m	5,60 m	6,40 m
	Epreuve Chronométrée (2)		60 m	60 m	60 m	80 m
	Epreuve de Sprint (3)		300 à 500 m	300 à 500 m	300 à 500 m	300 à 500 m
Cyclo Cross	Développement (4)		Libre	Libre	Libre	Libre
	Durées Max		5'	7'	10'	15'
Adresse	Développement		5,60 m	5,60 m	5,60 m	6,40 m
	Durée Maximum		2'	2'30"	3'	3'30"
	Nbre Jeux Maximum		5	8	8	10
Piste	Développement		5,60 m	5,60 m	5,60 m	6,40 m
	Vitesse (Nbre de Sprints Max)		3	3	3	3
	CLM (Tour lancé/arrêté, 200m lancé)		Epreuves interdites			
	Elimination		Epreuves interdites			
	Course aux Points	Distances	1 Km	2 Km	4 Km	8 Km
		Nbre Sprint	2	2	2	2
	Scratch		500 m	1 Km	1,5 Km	2 Km
	Course Tempo		Epreuves interdites			
	Omnium Jeunes	Scratch	Epreuves interdites			
		Elimination				
		Course Tempo				
		Course aux Pts				
	VTT	Développement		Libre	Libre	Libre
Cross Country		Durée	5' à 8'	8' à 12'	12' à 20'	20' à 25'
		Distance	1,5 à 3 Km	3 à 5 Km	4 à 6 Km	7 à 10 Km
Descente		250 à 400 m	250 à 400 m	500 m à 1 Km	500 m à 1,5 Km	
Trial - Type TFJV (5)		2 à 3 zones	2 à 3 zones	3 à 4 zones	3 à 4 zones	
Orientation		Durée	< 15'	< 15'	< 30'	< 40'
		Distance	2 Km	2 Km	4 Km	6 à 7 Km
		Balises	2 à 3	2 à 3	3 à 4	4 à 8
Slalom Parallèle / Dual Slalom ou 4X		70 à 120 m	70 à 120 m	100 à 200 m	100 à 200 m	
XC Eliminator (XCE)		Durée	30" à 40"	40" à 50"	50" à 1'	1' à 1'10"
		Distance	60 à 90 m	90 à 120 m	120 à 200 m	120 à 200 m
Enduro Jeune		Spéciales	Epreuves interdites		3 différentes	3 différentes
		Durée			30" à 2'	30" à 3'
		Tps cumulé			2' à 6'	3' à 9'
		Durée max			1h	1h30
BMX	Catégories (6)		8 ans et moins		Pupilles	Benjamins
	Développement		Libre	Libre	Libre	Libre

**C
O
M
P
E
T
I
T
I
O
N
S

I
N
T
E
R
D
I
T
E
S**

2 - Départ arrêté

3 - 3 Sprints maximum (Série - 1/2 finale - finale) par groupe de 6 à 10 coureurs selon la largeur de la route

4 - Développement libre pour les concurrents participants avec un VTT

5 - Zones de 6 portes

6 - Les pilotes 8 ans et moins ne participent qu'aux épreuves régionales, Challenges France et Trophée de France

Minimes
13 et 14 ans
7,01 m
30 ou 40 Km
3 Km max
7,01 m
80 m
300 à 500 m
Libre
20'
7,01 m
4'
10
6,71 m
3
oui
6 Km
12 Km
3
2,5 Km
2,5 à 3 Km
2,5 Km
oui
2,5 Km
10 Km
Libre
25' à 40'
10 à 15 Km
500 m à 2 Km
3 à 4 zones
< 60'
7 à 9 Km
4 à 10
100 à 200 m
1'10" à 1'20"
200 à 300 m
3 différentes
30' à 4'
4' à 12'
2h
Minimes
Libre

L'ÉPREUVE D'ADRESSE ET D'AGILITÉ

REGLEMENTATION FEDERALE

Epreuves d'adresse

Compétition à partir de 5 ans.

Ces épreuves se disputent sur un parcours où sont répartis divers obstacles afin de réaliser certains gestes techniques (passages sous obstacles, slaloms, ramassages d'objets, descentes de vélos, etc).



Durée et nombre de jeux

Catégories	Durée	Jeux
Pré licenciés	2' maximum	5 maximum
Poussins	2'30" maximum	8 maximum
Pupilles	3' maximum	8 maximum
Benjamins	3'30" maximum	10 maximum
Minimes	4' maximum	10 maximum

MODALITÉS DE L'ÉPREUVE

- **Epreuve** :
 - Les concurrents partent un par un sur le circuit
 - Une zone (hors parcours) pour la mise des cale-pieds peut être mise en place
 - L'épreuve est chronométrée (manuellement)
 - Une épreuve dual slalom peut être proposée (2 parcours identiques : en duel)
 - Le classement s'effectue au temps en tenant des pénalités

- **Barèmes des pénalités** :

N°	Infraction	Sanction
B1	Quille tombée ou évitée	5" de pénalité par quille (30" maxi par jeu)
B2	Barre tombée	5" de pénalité par barre
B3	Evite pierre roue soulevée	5" de pénalité (30" maxi par jeu)
B4	Pied par terre	10" de pénalité par pied (30" maxi par jeu)
B5	Erreur de Fléchage ou plot directionnel évité	10" de pénalité
B6	Chute	10" de pénalité
B7	Jeu évité	30" de pénalité
	Jeu évité triple slalom	30" de pénalité par ligne évitée
	Jeu évité passage dans le rond	1' de pénalité

- **Quilles** :
 - Hauteur maxi 10 cm
 - Largeur maxi 4 cm
- **Reconnaissance des parcours** : Elle se fera uniquement à pied.
- **Les tracés des parcours** : Les différents jeux composants les parcours seront choisis parmi la liste des obstacles proposés.

EPREUVE D'ADRESSE OU D'AGILITE

Remarques

Cette épreuve qui fait partie des activités habituelles des écoles de vélo fait l'objet de compétition dans les rencontres d'école de vélo et permet de tester l'agilité et l'adresse des jeunes cyclistes, les arbitres doivent donc être habitués à contrôler ce type d'épreuve qui se court en effectuant le parcours proposé au temps ou aux points.

Le règlement particulier définira le type de parcours proposé qui peut comprendre des passages à négocier pour vérifier l'aptitude des participants à :

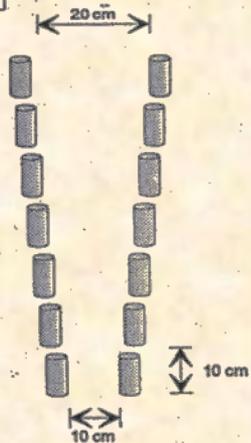
- Rouler droit : passage dans un « entonnoir ou étroit, planche à bascule etc.
- Slalomer : slaloms : simple, double, irrégulier, composé (quilles et piqués), chicanes diverses etc.
- Virer : simple et double huit, passage directionnel, huit de trèfle, etc.
- Ramasser un objet : prise et pose d'un bidon, prise et pose d'objets divers
- Sauter : d'élastique, de liteau, de type trottoir etc.
- Passer sous un obstacle : sous un barre ou élastique, etc.
- Freiner : contrôle de freinage sur des obstacles
- Effectuer des surplaces : slalom décalé
- Monter et descendre sur le vélo : départ et descente en voltige etc.
- Porter le vélo : soulevé de vélo et portage sur l'épaule
- Démonter et remonter une roue du vélo (avant et arrière)
- Monter et démonter un pneu ou un boyau sur une roue
- Sprinter : sprint navette, etc.

Nota : des schémas qui concrétisent très bien les différents jeux sont à disposition sur le site www.ffc.fr. Le règlement définira les modalités prises en compte : pour établir le classement au temps ou aux points ainsi que les fautes et la nature des pénalités.

ROULER DROIT

Jeu N° 1

ENTONNOIR

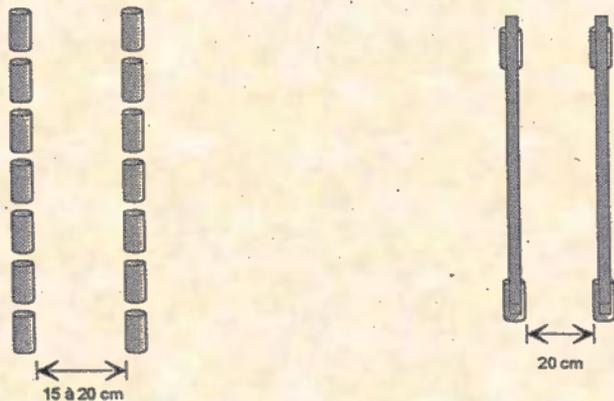


Pénalités

- Liteau ou quille tombée (une ou plusieurs) 5 s
- Pied à terre ou chute 5 s
- Tout le jeu évité ou "saboté" 30 s

Jeu N° 2

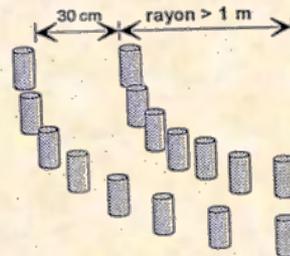
PASSAGE ETROIT



ROULER DROIT

Jeu N° 2 bis

PASSAGE ETROIT COURBE



Pénalités

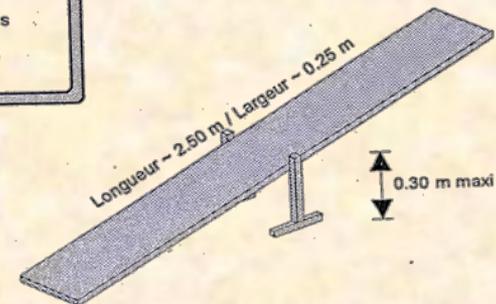
- Quille tombée (une ou plusieurs) 5 s
- Pied à terre ou chute 5 s
- Tout le jeu évité ou "saboté" 30 s

Jeu N° 3

PLANCHE A BASCULE

Pénalités

- Pied à terre ou chute 5 s
- Tout le jeu évité 30 s

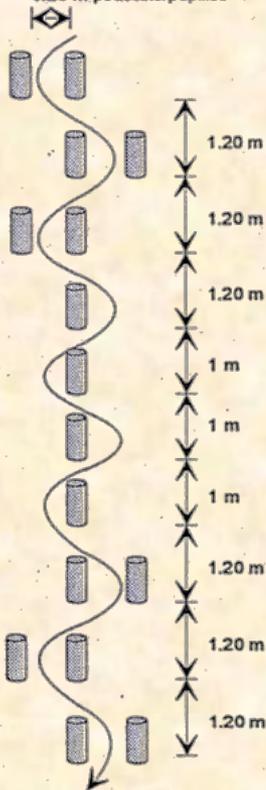


LES SLALOMS

Jeu N° 8

SLALOM COMPOSE

0,15 m benjamins/minimes
0,20 m poussins/pupilles



Pénalités

Chaque quille (ou piquet) tombée,
évitée ou mal passée 5 s

Pied à terre ou chute 5 s

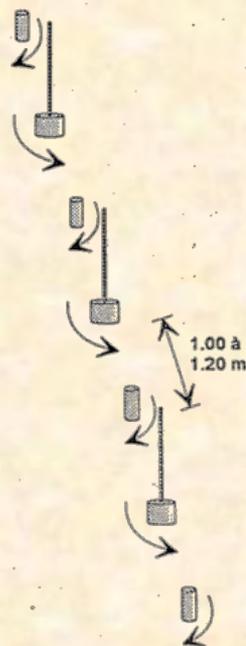
Erreur de parcours
ou de fléchage 10 s

Tout le jeu évité 30 s

6 fautes maximum soit 30 s

Jeu N° 8 bis

SLALOM COMPOSE QUILLES-PIQUETS

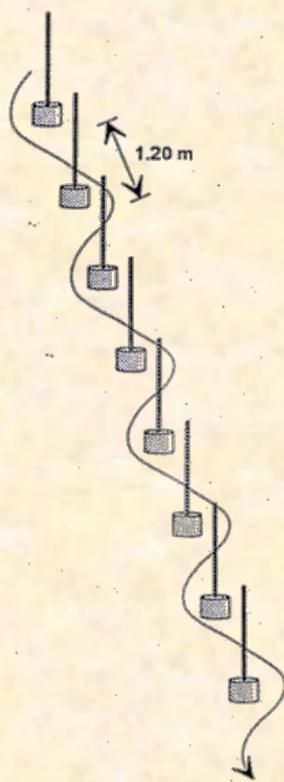


Dessin et mise en page : J.M. Galland

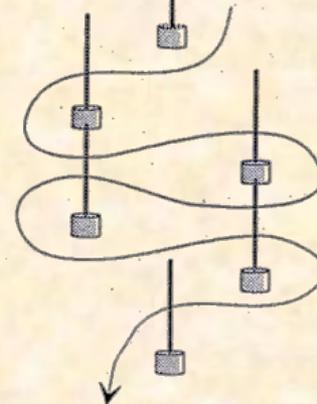
LES SLALOMS

Jeu N° 9

SLALOM - PIQUETS



Jeu N° 9 bis



Pénalités

Chaque piquet tombé,
ou évité 5 s

Pied à terre ou chute 5 s

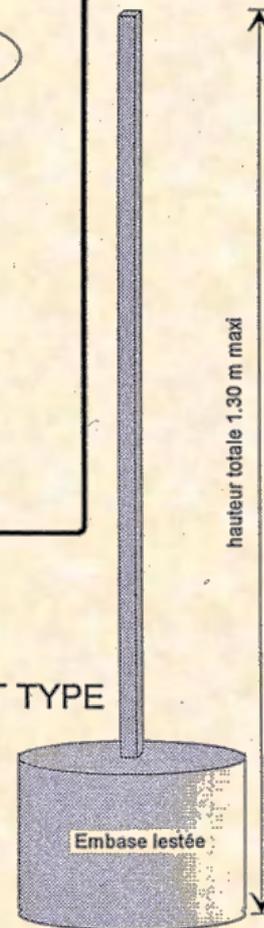
Si l'entrée du slalom est
donnée, erreur de fléchage 10 s

Tout le jeu évité 30 s

6 fautes maximum soit 30 s

Dessin et mise en page : J.M. Galland

PIQUET TYPE



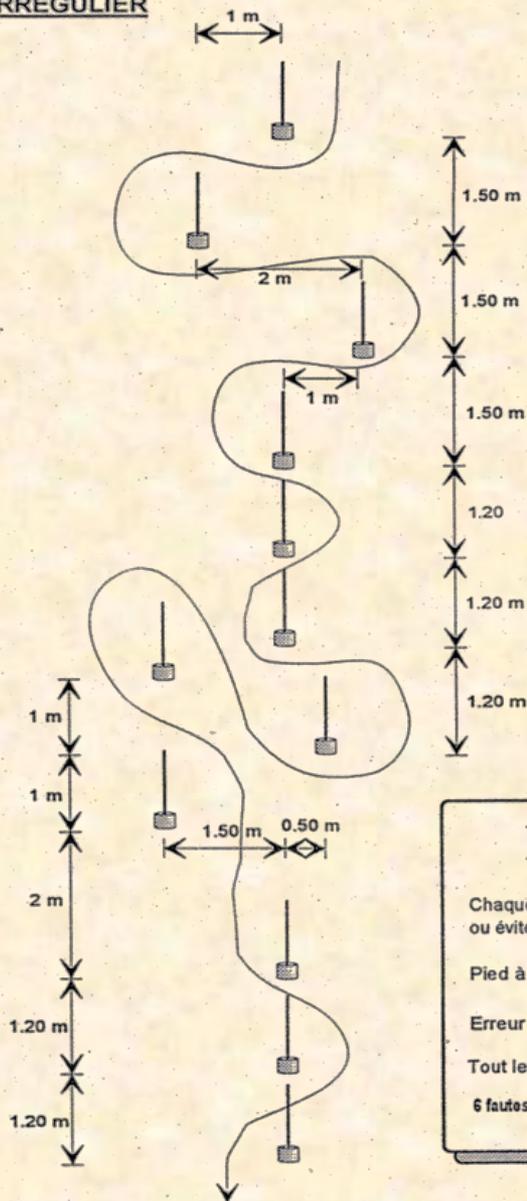
hauteur totale 1.30 m maxi

LES SLALOMS

LES SLALOMS

Jeu N° 10

SLALOM - PIQUETS IRREGULIER

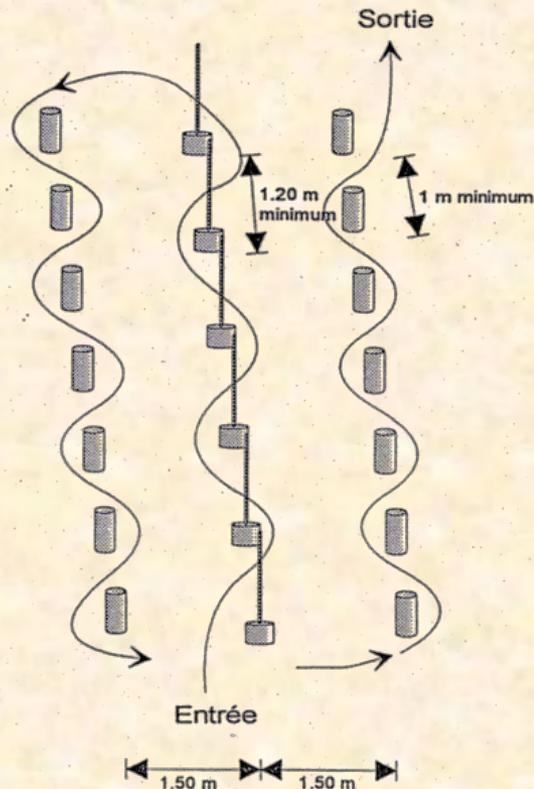


Pénalités

Chaque piquet tombé, ou évité	5 s
Pied à terre ou chute	5 s
Erreur de fléchage	10 s
Tout le jeu évité	30 s
6 fautes maximum soit 30 s	

Jeu N° 11

TRIPLE SLALOM



Pénalités

Chaque quille (ou piquet) tombée, mal passée ou évitée	5 s
Pied à terre ou chute	5 s
Erreur de fléchage	10 s
Tout le jeu évité	30 s
6 fautes maximum soit 30 s (par ligne)	

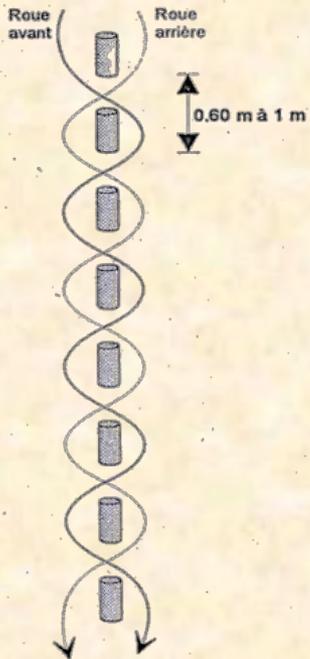
Dessins et notes en page : J.M. Gallard

Variantes :
Le triple slalom peut être composé avec les jeux suivants :
Slalom simple
Evite-pierre
Slalom-piquets
Slalom composé quilles-piquets
Slalom inégal
Slalom Quille sous pédalier

LES SLALOMS

Jeu N° 12

SLALOM QUILLE SOUS PEDALIER

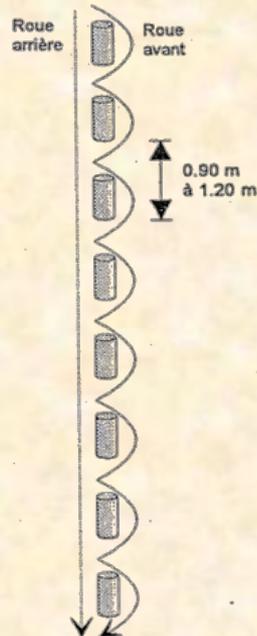


Pénalités

Chaque quille tombée, évitée ou mal passée	5 s
Pied à terre ou chute	5 s
Tout le jeu évité	30 s
6 fautes maximum soit 30 s	

Jeu N° 13

EVITE PIERRE



Pénalités

Chaque quille tombée, évitée ou mal passée	5 s
Pied à terre ou chute	5 s
Si l'entrée est donnée, (il faut dans ce cas faire un second jeu avec l'entrée inverse) erreur de fléchage	10 s
Tout le jeu évité	30 s
6 fautes maximum soit 30 s	

Nota : Ce jeu s'adresse uniquement aux pupilles, benjamins et minimes

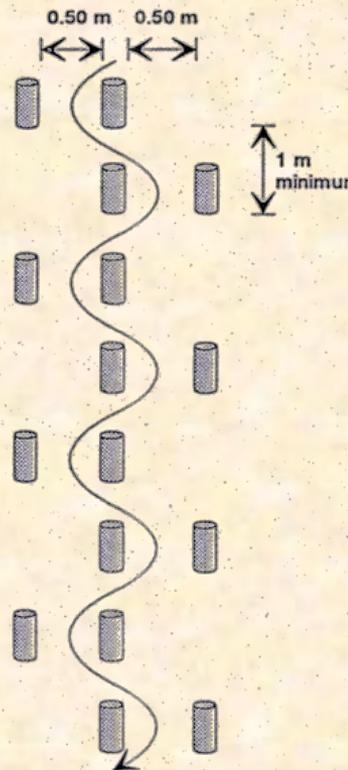
Ce jeu doit être effectué par déplacement de la roue avant et non par sauts de la roue arrière.

Photo et schéma en page 7 J.M. Gaillet

LES SLALOMS

Jeu N° 14

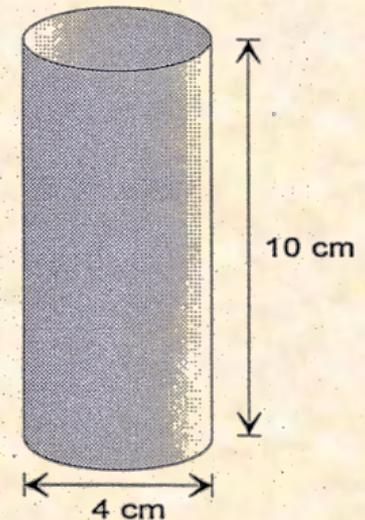
CHENILLE



Pénalités

Chaque <u>porte</u> tombée, évitée ou mal passée	5 s
Pied à terre ou chute	5 s
Tout le jeu évité	30 s
6 fautes maximum soit 30 s	

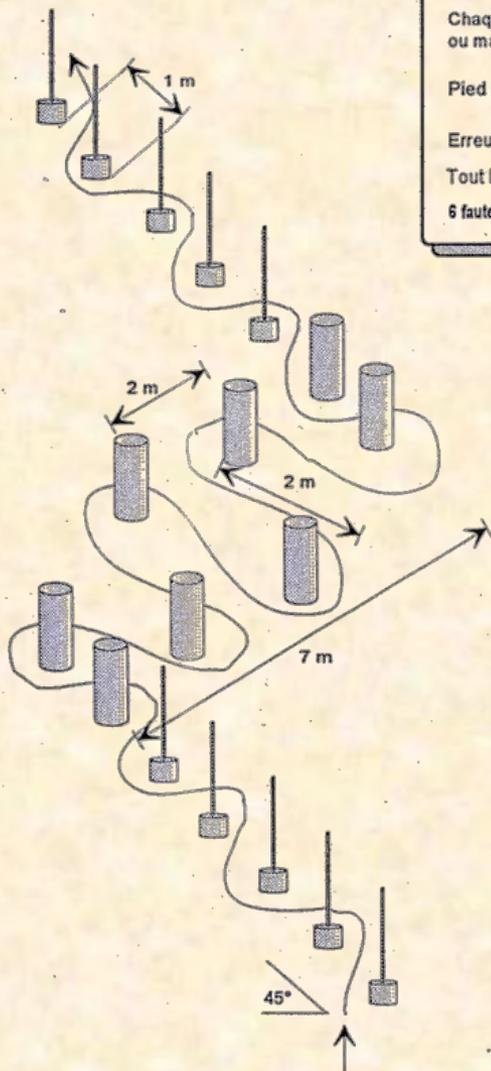
QUILLE TYPE



LES SLALOMS

Jeu N° 15

CHICANES



Pénalités

Chaque piquet tombé, ou mal passé	5 s
Pied à terre ou chute	5 s
Erreur de sens	10 s
Tout le jeu évité	30 s
6 fautes maximum soit 30 s	



LES SLALOMS

Jeu N° 15 bis

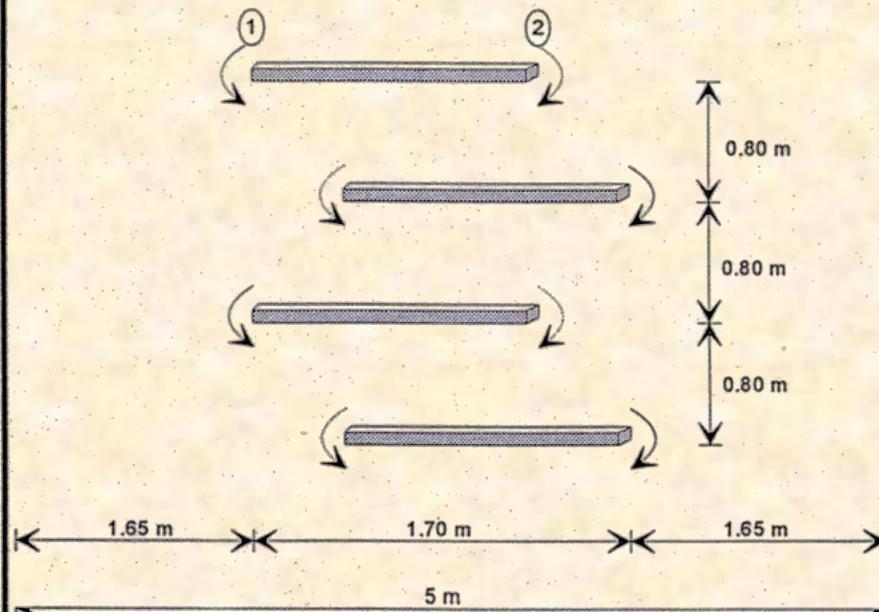
CHICANES CHEVRONS

Chevrons 5 x 5 (ou 6 x 6)
Longueur 1 m à 1.20 m

① ② sens d'entrée
indiqué et fléché

Pénalités

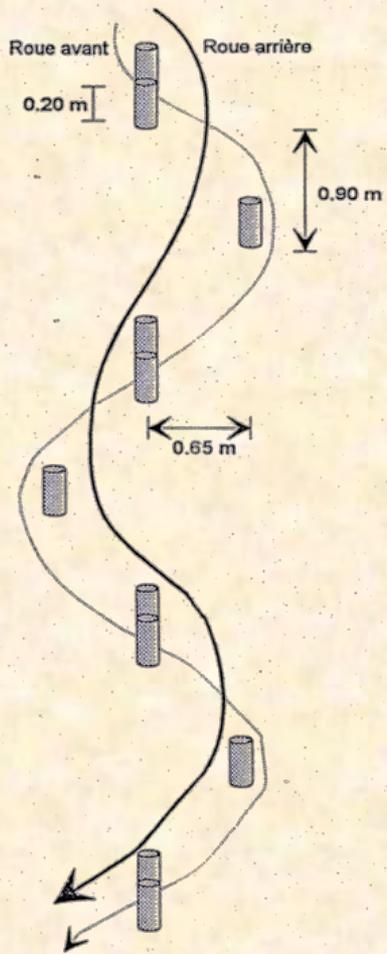
Chevron déplacé	5 s
Pied à terre ou chute	5 s
Erreur de fléchage	10 s
Tout le jeu évité	30 s
6 fautes maximum soit 30 s	



LES SLALOMS

Jeu N° 16

LA PIERRE PERRET



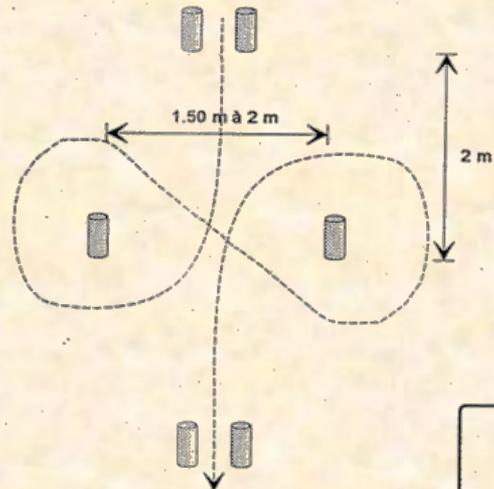
Pénalités

Chaque quille tombée, évitée ou mal passée	5 s
Pied à terre ou chute	5 s
Erreur de fléchage	10 s
Tout le jeu évité	30 s
6 fautes maximum soit 30 s	

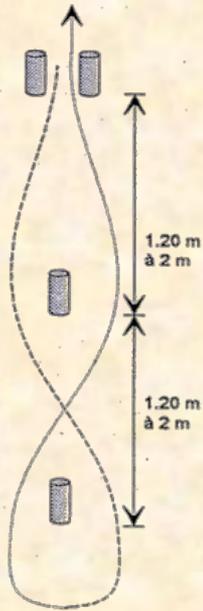
LES VIRAGES

Jeu N° 17

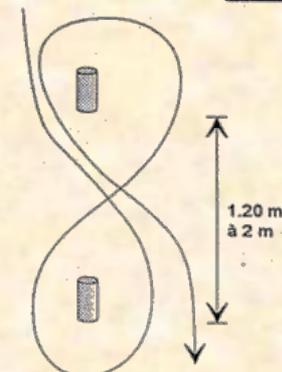
SIMPLE HUIT



Jeu N° 17 bis



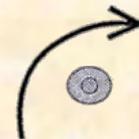
Jeu N° 17 ter



Jeu N° 18

PASSAGE DIRECTIONNEL

Erreur de fléchage 10 s



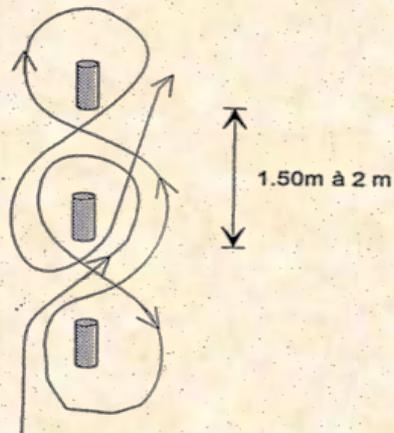
Pénalités

Chaque quille tombée, évitée ou mal passée	5 s
Non respect du fléchage	5 s
Tout le jeu évité	30 s
6 fautes maximum soit 30 s	

LES VIRAGES

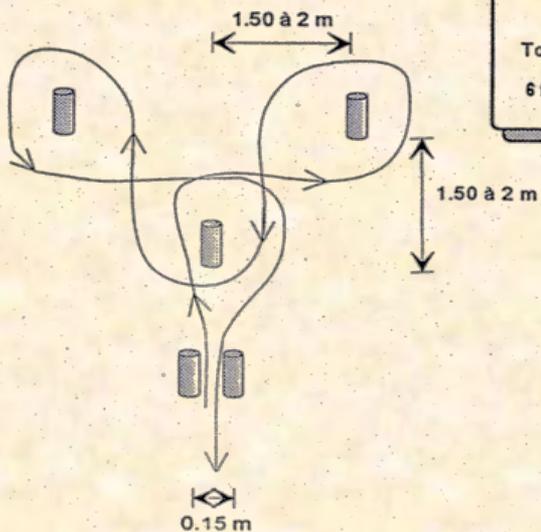
Jeu N° 19

DOUBLE HUIT (1)



Pénalités

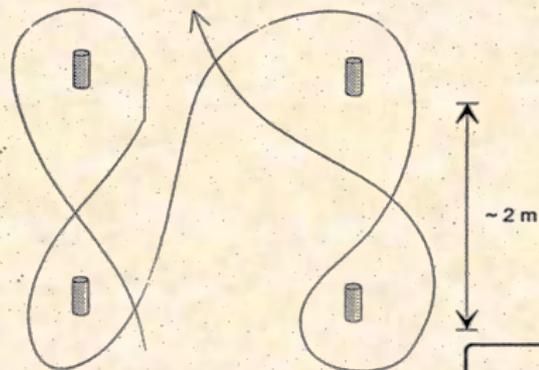
Chaque quille tombée, évitée ou mal passée	5 s
Pied à terre ou chute	5 s
Non respect du fléchage	5 s
Tout le jeu évité	30 s
6 fautes maximum soit 30 s	



LES VIRAGES

Jeu N° 19 bis

DOUBLE HUIT (2)

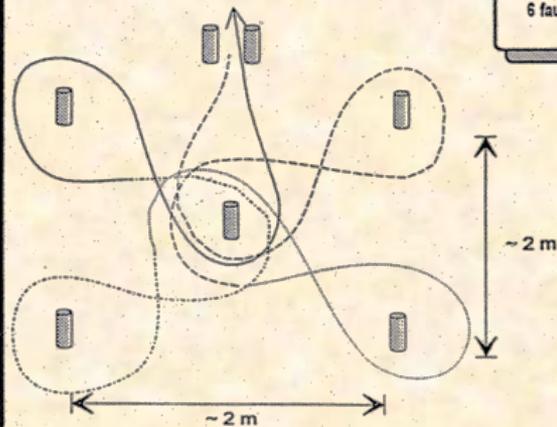


Pénalités

Chaque quille tombée, évitée ou mal passée	5 s
Pied à terre ou chute	5 s
Non respect du fléchage	5 s
Tout le jeu évité	30 s
6 fautes maximum soit 30 s	

Jeu N° 19 ter

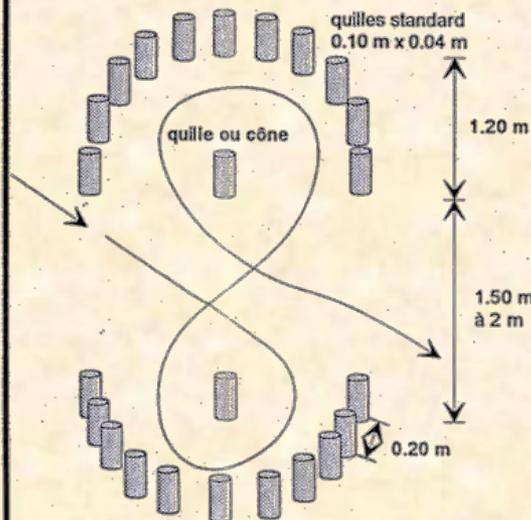
QUATRE HUIT



LES VIRAGES

Jeu N° 20

SIMPLE HUIT AVEC CHICANES

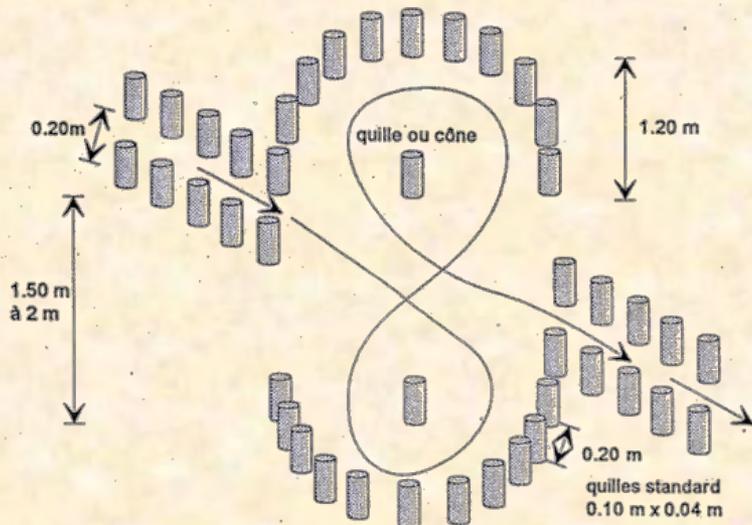


Pénalités

Chaque quille tombée, évitée ou mal passée	5 s
Pied à terre ou chute	5 s
Erreur de fléchage	5 s
Tout le jeu évité	30 s
6 fautes maximum soit 30 s	

Jeu N° 21

SIMPLE HUIT AVEC CHICANES ET GOUTTIERES

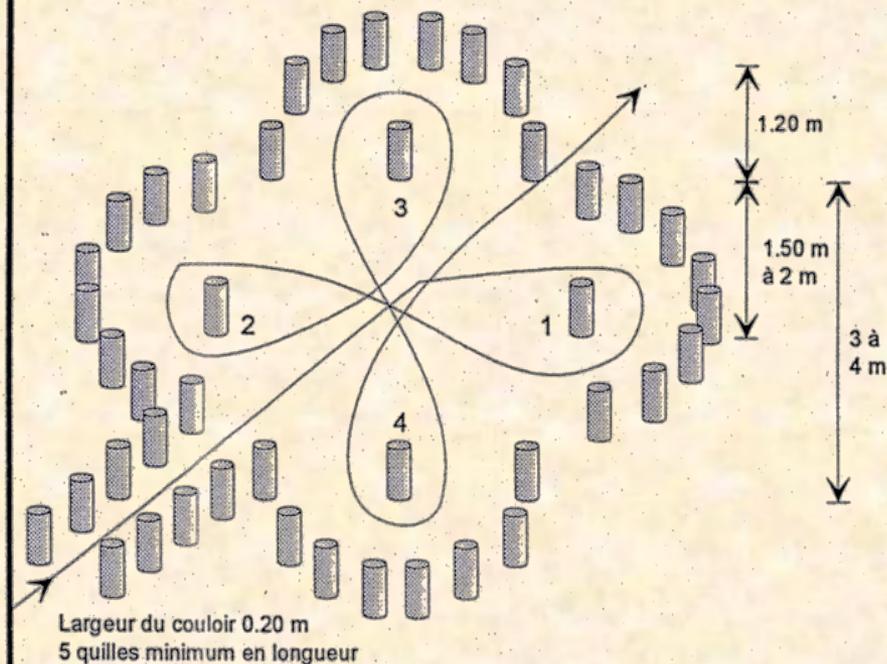


Droits réservés en page: J.M. Gallard

LES VIRAGES

Jeu N° 22

HUIT DE TREFLE



Droits réservés en page: J.M. Gallard

Pénalités

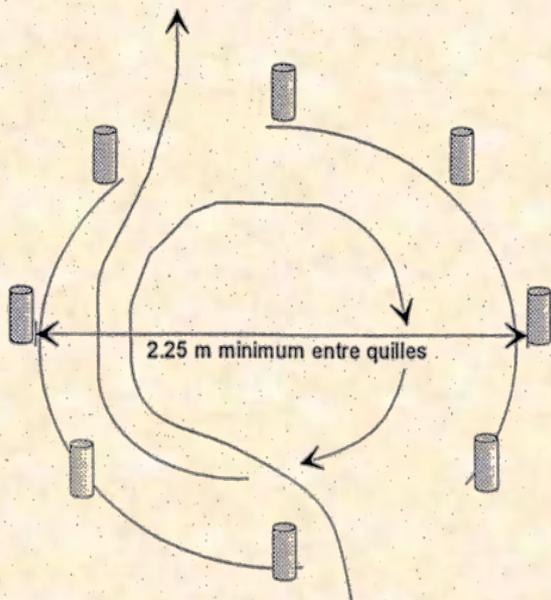
Chaque quille tombée, évitée ou mal passée	5 s
Pied à terre ou chute	5 s
Erreur de fléchage	5 s
Tout le jeu évité	30 s
6 fautes maximum soit 30 s	

Nota : Ce jeu s'adresse uniquement aux benjamins et minimes

LES VIRAGES

Jeu N° 23

PASSAGE DANS LE ROND



Pénalités

Chaque quille tombée, évitée ou mal passée	5 s
Pied à terre ou chute	5 s
Erreur de fléchage (sens)	10 s
Tout le jeu évité	30 s
1/2 tour	30 s
6 fautes maximum soit 30 s	

Dessin et mise en page: JM Galtier

LES RAMASSAGES

Jeu N° 24

PRISE ET POSE D'UN BIDON

Remarque : le bidon peut être pris de la main gauche ou droite. entre la prise et la pose, il est possible d'intercaler un jeu (entonnoir, passage étroit, passage sous barre, huit, slalom,...)



Bidon posé dans un cercle de 0.50 m de diamètre.



Pose du bidon dans un cercle identique.

Pénalités

Bidon non pris après 3 essais obligatoires 5s pour la prise et 5s pour la pose non effectuée, soit	10 s
Bidon mal posé, tombé ou en dehors du cercle	5 s
Pied à terre ou chute	5 s
Tout le jeu évité	30 s

Pénalités

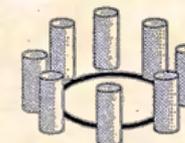
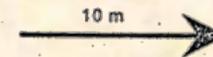
Quille tombée (une ou plusieurs)	1er cercle	5 s
	2e cercle	5 s
Faute sur bidon (voir règlement général)		
Pied à terre ou chute		5 s
Tout le jeu évité		30 s

Jeu N° 24 bis

PRISE ET POSE D'UN BIDON dans un cercle de quilles



Bidon posé dans un cercle de 0.30 m de diamètre formé de 8 quilles standard. (diam.4, haut 10)

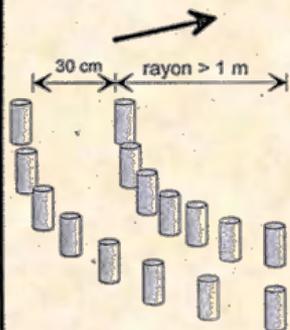


Dessin et mise en page: JM Galtier

LES RAMASSAGES

Jeu N° 25

PRISE ET POSE D'UN BIDON avec CHICANE



Bidon posé dans un cercle de 0.30 m de diamètre formé de 8 quilles standard. (diam.4, haut 10)

Prise et pose dans le même cercle.

Pénalités

Quille tombée (une ou plusieurs) cercle 5 s
chicane 5 s

Faute sur bidon (voir règlement général)

Pied à terre ou chute 5 s

Tout le jeu évité ou "saboté" 30 s

Jeu N° 26

PRISE ET POSE D'UNE BALLE DE TENNIS SUR UN SOCLE



SOCLE: Haut d'une bouteille plastique lesté de plâtre. Hauteur 8 à 10 cm



10 m

Pénalités

Faute sur balle (voir règlement général du bidon)

Pied à terre ou chute 5 s

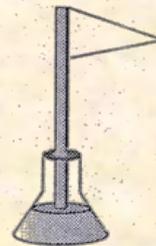
Tout le jeu évité (ou 3 essais non faits) 30 s

Nota : Ce jeu s'adresse uniquement aux benjamins et minimes

LES RAMASSAGES

Jeu N° 27

PRISE ET POSE D'UN FANION



10 à 15 m



Si une main est imposée pour prendre le fanion, faire un deuxième atelier avec l'autre main.

Pénalités

Support ou fanion tombés 5 s

Fanion non posé correctement 5 s

Faute sur fanion (voir règlement général du bidon)

Pied à terre ou chute 5 s

Tout le jeu évité (ou 3 essais non faits) 30 s

Jeu N° 28

OBJETS DIVERS A DEPLACER

Quille, casquette, balle



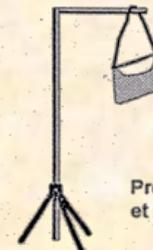
10 à 15 m



Pénalités

Mêmes règles et pénalités que pour le bidon.

Jeu N° 29



PRISE DE MUSETTE

Prendre la musette sur un trépied et la passer autour du cou.

Pénalités

Musette non prise après 3 essais 5 s

Musette tombée ou non mise au cou 5 s

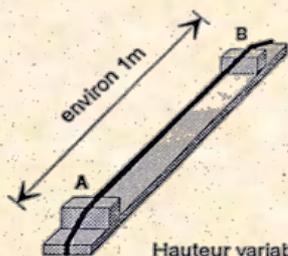
Pied à terre ou chute 5 s

Tout le jeu évité (ou 3 essais non faits) 30 s

LES SAUTS

Jeu N° 30

SAUT. ELASTIQUE



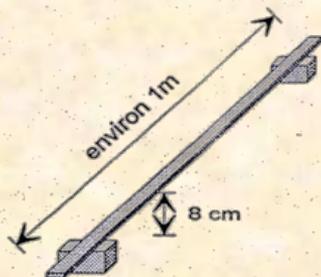
Hauteur variable
en fonction des
cales A et B

Pénalités

Poussins	
Elastique touché par la roue avant	5 s
Pupilles Benjamins Minimés	
Elastique touché par la roue avant	5 s
la roue arrière	5 s
Pied à terre ou chute	5 s
Jeu évité	30 s

Jeu N° 31

SAUT DE LITEAU ou BARRE ELECTRIQUE (avec signal sonore)



Boîtier contenant
la pile et le système
sonore

Cable agissant sur un interrupteur



Socle lourd

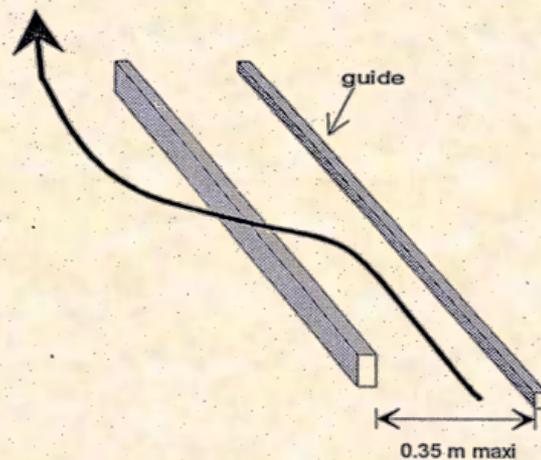
Pénalités

Poussins	
Barre tombée par la roue avant	5 s
Pupilles Benjamins Minimés	
Barre tombée par la roue avant	10 s
la roue arrière	5 s
Pied à terre ou chute	5 s
Jeu évité	30 s
Barre électrique	
Touché roue avant	5 s
Touché roue arrière	5 s

LES SAUTS

Jeu N° 32

SAUT DE LITEAU LATERAL

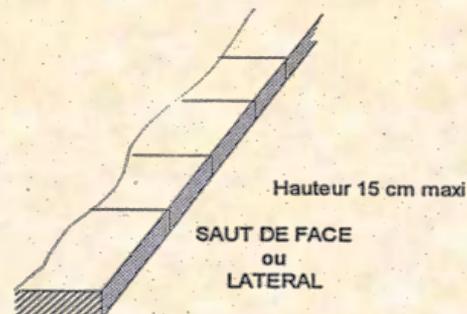


Pénalités

Idem jeu 31	
+ déplacement du guide	5 s
Nota : Ce jeu s'adresse uniquement aux benjamins et minimés	

Jeu N° 33

SAUT DE TROTTOIR



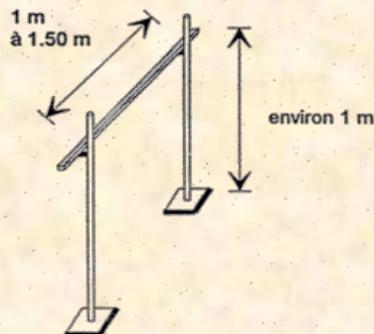
Pénalités

Pied à terre ou chute	5 s
Jeu évité	30 s

LES PASSAGES SOUS OBSTACLE

Jeu N° 34

PASSAGE SOUS BARRE



Pénalités

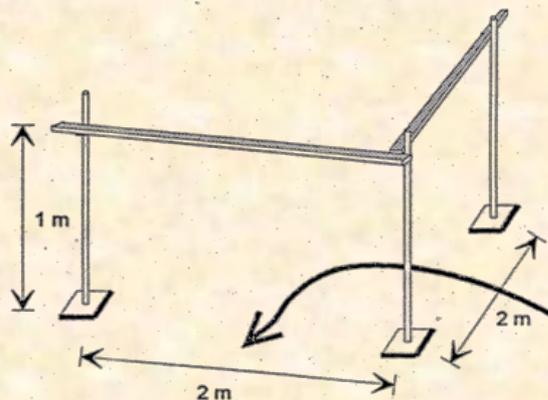
Barre tombée	5 s
Pied à terre ou chute	5 s
Jeu évité	30 s

Pénalités

1 barre tombée	5 s
2 barres tombées	10 s
Pied à terre ou chute	5 s
Jeu évité	30 s

Jeu N° 35

PASSAGE SOUS DOUBLE BARRE

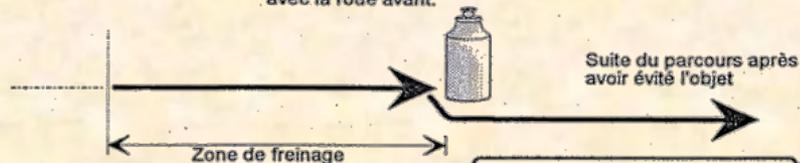


LES FREINAGES

Jeu N° 36

CONTROLE DE FREINAGE

Objet (bidon lesté 1/4 de sable,...) à toucher de face (obligatoire) avec la roue avant.



Afin d'éviter les erreurs de chronométrage cet atelier ne devra pas être mis en fin de parcours.

Pénalités

Objet renversé	5 s
Pied à terre ou chute	5 s
Tout le jeu évité	30 s

Jeu N° 37

ECHAFAUD



Epreuve : Faire tomber la quille du haut avec la roue avant sans faire tomber la quille du bas.

Pénalités

Les 2 quilles tombées	5 s
Aucune quille tombée malgré l'essai évident	5 s
Pied à terre ou chute	5 s
Tout le jeu évité ou saboté intentionnellement	30 s

Jeu N° 38

Pénalités

2 barres tombées	5 s
Jeu renversé	5 s
Pied à terre avant la chute de la barre	5 s
Chute	5 s
Tout le jeu évité	30 s

BARRE TOMBEE

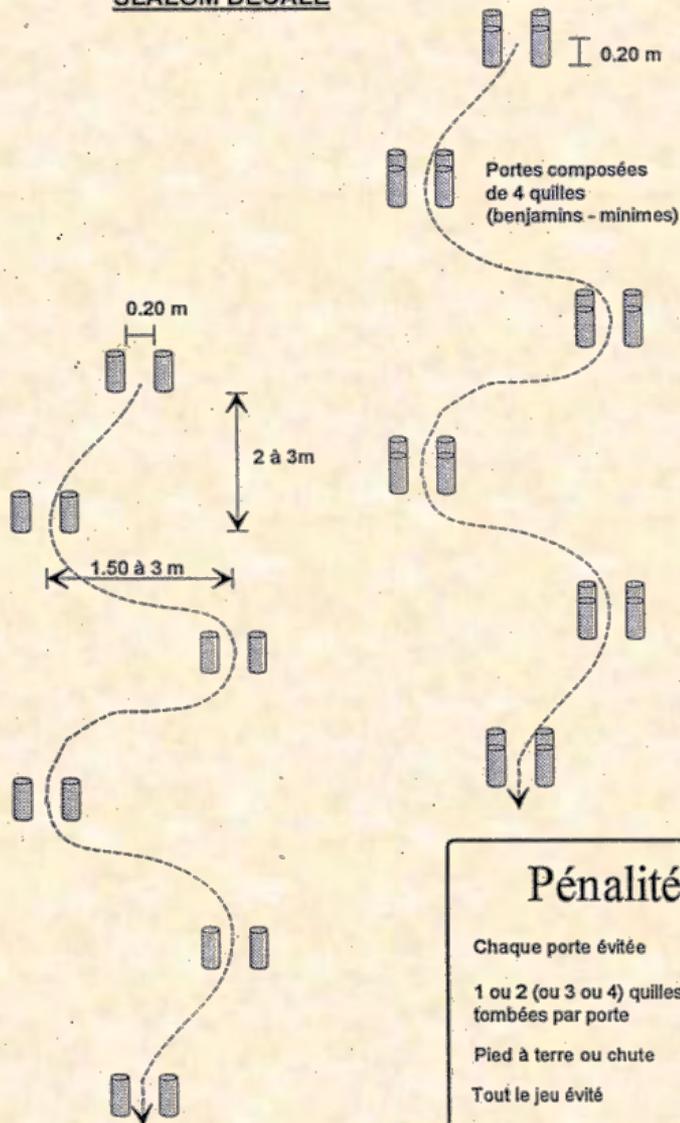


Epreuve : Faire tomber la barre A avec la roue avant sans faire tomber la barre B.

LES SURPLACES

Jeu N° 39

SLALOM DECALE



Pénalités

Chaque porte évitée	5 s
1 ou 2 (ou 3 ou 4) quilles tombées par porte	5 s
Pied à terre ou chute	5 s
Tout le jeu évité	30 s
6 fautes maximum soit 30 s	

LES DESCENTES LES PORTAGES

Jeu N° 40

DEPART EN VOLTIGE



Le concurrent doit se tenir immobile près de son vélo. Après avoir fait quelques pas, il enfourche son vélo en décollant les deux pieds du sol.

Jeu N° 41

PASSAGE D'UN OBSTACLE



Pénalités

Barre tombée	5 s
Tout le jeu évité	30 s



LES DESCENTES LES PORTAGES

Jeu N° 42

DESCENTE PLAISANCE



LES DESCENTES LES PORTAGES

Jeu N° 44

PORTAGE SUR EPAULE



Jeu N° 43

SOULEVE DE VELO



Jeu N° 45

SOULEVE TUBE OBLIQUE



LES DESCENTES LES PORTAGES

Jeu N°46

DESCENTE DE VELO TRADITIONNELLE



LES DEMONTAGES DE ROUES

Jeu N° 46

DEMONTAGE ROUE AVANT

Le vélo à démonter devra être de petite taille si possible.
Longueur du parcours à pied : 20 à 30 m aller et retour.

Vélo à démonter
roue avant

Parcours roue avant
à la main



La manette de blocage
ne doit pas se trouver
en avant de la fourche.
(zone hachurée)

Pénalités

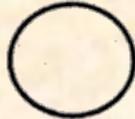
Vélo du concurrent tombé	5 s
Vélo à démonter tombé	5 s
Roue non bloquée ou mal centrée (ne tourne pas)	5 s
Blocage mal disposé	5 s
Tout le jeu évité	30 s

Jeu N° 48

DEMONTAGE ET PLIAGE D'UN BOYAU

Pénalités

Boyau non rangé dans le bidon	5 s
Jeu évité	30 s



Roue avant avec boyau souple usagé.



Bidon coupé

Démontage du boyau et pliage du boyau et rangement dans un bidon coupé

Jeu N° 47

MONTAGE D'UN BOYAU

Roue A

Roue B

Afin de limiter les contestations, il est souhaitable de prévoir deux roues ou jantes :

- * 1 pour le démontage
- * 1 pour le remontage

Le concurrent démonte le boyau de la roue A et va le remonter sur la roue B.

Il est nécessaire de repérer le trou de la valve par un "scotch" de couleur.

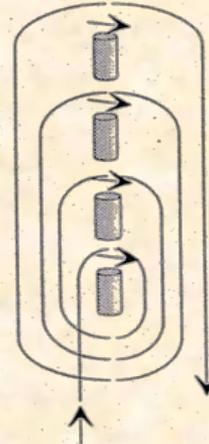
Pénalités

Boyau mal centré	10 s
Jeu évité	30 s

LES SPRINTS

Jeu N° 49

SPRINT NAVETTE

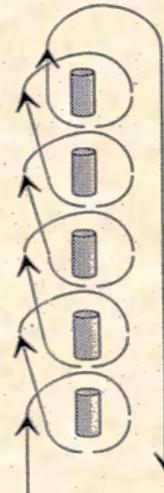


Pénalités

Chaque quille tombée, évitée	5 s / 10 s
Pied à terre ou chute	5 s
Erreur de fléchage	10 s
Tout le jeu évité	30 s
6 fautes maximum soit 30 s	

Jeu N° 50

ENROULEUR



RÈGLEMENT VTT



TROPHEE DE FRANCE DES
JEUNES VETETISTES
SAISON 2018

SOMMAIRE

1.	DEFINITION	3
2.	PARTICIPATION.....	3
3.	SELECTION	3
4.	CATEGORIES.....	3
5.	ENGAGEMENTS	3
6.	ATTRIBUTION DES NUMÉROS	4
7.	MARQUES DE COURSE.....	4
8.	L'ACCUEIL ET LE CONTRÔLE ADMINISTRATIF	4
9.	MATÉRIEL ET VÉRIFICATIONS TECHNIQUES	4
10.	EPREUVE D'ORIENTATION.....	5
11.	EPREUVE DE RELAIS PAR EQUIPE.....	6
12.	EPREUVE DE CROSS-COUNTRY OLYMPIQUE.....	8
13.	EPREUVE DE TRIAL « TFJV »	10
14.	EPREUVE DE DESCENTE.....	13
15.	EPREUVE DE CROSS COUNTRY ELIMINATOR: XCE	15
16.	COMPTAGE DES POINTS ET CLASSEMENT	20
17.	TITRES ET RECOMPENSES	21
18.	PENALITES.....	21
19.	BONUS.....	22
20.	RÉCLAMATIONS.....	23
21.	RECONNAISSANCE DES PARCOURS	23
22.	MODIFICATION DU RÉGLEMENT	23

1. DEFINITION

- 1.1 La Fédération Française de Cyclisme met en compétition le **TFJV "TROPHÉE DE FRANCE DES JEUNES VÉTÉTISTES"**
- 1.2 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.
- 1.3 La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

2. PARTICIPATION

- 2.1 Le Trophée de France des Jeunes Vététistes est ouvert (sur sélection) à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la FFC ou par une fédération affiliée à l'UCI.
- 2.2 En sus des équipes de Comités Régionaux, l'épreuve est ouverte à un maximum de trois équipes étrangères auxquelles peut s'ajouter une équipe supplémentaire, composée exclusivement de coureurs licenciés dans le département qui accueille le TFJV.

3. SELECTION

- 3.1 La sélection retenue par chaque équipe devra être composée de **15** coureurs au minimum et de **24** coureurs au maximum, soit de **5 à 8** coureurs par catégorie (les équipes composées de moins de **15** pilotes peuvent participer mais seront désavantagées au classement général compte tenu que les performances des **4** meilleurs garçons et de la meilleure fille seront comptabilisées).
- 3.2 Chaque catégorie sera composée de **6** garçons au maximum et de 2 filles. **(5 garçons, 3 filles est possible)**
- 3.3 Aucune inscription sur place ne sera autorisée.
- 3.4 Seules les sélections validées par les Comités Régionaux et les Nations Etrangères seront retenues.

4. CATEGORIES

- 4.1 Les catégories participantes sont les suivantes :

Benjamins G & F	né (es) en 2006 - 2007	11 à 12 ans
Minimes G & F	né (es) en 2004 - 2005	13 à 14 ans
Cadets G & F	né (es) en 2002 - 2003	15 à 16 ans

- 4.2 Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation dans les catégories.

5. ENGAGEMENTS

- 5.1 Les droits d'engagement sont gratuits.
- 5.2 Aucune confirmation d'engagement ne sera adressée aux concurrents.

6. ATTRIBUTION DES NUMÉROS

6.1 Les numéros de course seront attribués comme suit :

Benjamins	de 1 à 199
Minimes	de 201 à 399
Cadets	de 401 à 599

7. MARQUES DE COURSE

- 7.1 Pour faciliter l'identification et le pointage, chaque concurrent devra être muni d'une plaque de guidon.
- 7.2 Chaque catégorie sera identifiable durant les épreuves par une plaque de guidon de couleur différente.
- 7.3 Les plaques de guidon et les dossards seront fournis par l'organisateur. Le numéro et le dossard serviront pour l'ensemble des épreuves du TFJV.
- 7.4 Les concurrents devront porter obligatoirement de façon très visible les dossards, les autocollants et les plaques portant le(s) sigle(s) des partenaires sponsorisant le TFJV.
- 7.5 La plaque de guidon devra être placée **devant les gaines**, verticalement (la position en arc de cercle est à proscrire) de façon à permettre une lisibilité parfaite du numéro.
- 7.6 En cas d'intempéries, le coureur doit prendre ses dispositions pour que sa plaque de guidon reste lisible (nettoyage rapide de la plaque en passant la main dessus), notamment lors des épreuves de relais et de cross-country.

8. L'ACCUEIL ET LE CONTRÔLE ADMINISTRATIF

- 8.1 L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront à partir du premier jour de l'épreuve de 9h00 à 12h00 pour toutes les catégories, selon un horaire pour les équipes qui sera affiché sur place, la veille, au PC organisation. (Une réunion technique sera organisée la veille de ce premier jour, l'après-midi de 14H00 à 17H00 à proximité du site).
- 8.2 Les concurrents devront être régulièrement engagés et présenteront au contrôle leur licence. En contrepartie, l'organisateur leur remettra un dossier comportant les indications utiles à chaque épreuve, le programme de la manifestation, le badge coureur, le dossard et une plaque de guidon.

9. MATÉRIEL ET VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

- 9.1 Chaque concurrent n'aura le droit d'utiliser qu'un seul et même VTT pour l'ensemble des épreuves du TFJV.
- 9.2 Tous les éléments composant le vélo peuvent être changés à l'exception du cadre et de la fourche qui doivent rester identiques pour l'ensemble des épreuves. Par ailleurs, le diamètre des roues doit rester le même pour l'ensemble des épreuves.
- 9.3 Pour toutes les épreuves, la présence d'une selle et d'un dérailleur en état de fonctionnement est obligatoire.
- 9.4 Le contrôle technique se déroulera dans la zone d'accueil.

- 9.5 Tous les vélos de type VTT devront être présentés au contrôle et feront l'objet d'une prise de photo numérique qui fera foi en cas de contrôle ultérieur.
- 9.6 Les vélos admis dans les épreuves du TFJV devront répondre aux normes officielles en vigueur.
- 9.7 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.
- 9.8 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.
- 9.9 La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard sont des emplacements réservés aux partenaires officiels de la FFC, à l'exclusion de tout autre et doivent impérativement être conservés dans leur configuration originale. Le non-respect de ces emplacements réservés entraînera le refus du départ ou des pénalités en points à l'arrivée.
- 9.10 A l'issue du contrôle technique, tout changement de vélo est interdit.
- 9.11 Pendant l'épreuve les vélos pourront être examinés à n'importe quel moment pour s'assurer du respect de la réglementation.

10. EPREUVE D'ORIENTATION

(L'épreuve d'orientation n'est pas au programme du TFJV 2018, mais elle peut l'être dans les régions)

BENJAMINS - MINIMES

§ 1 CARACTERISTIQUE

10.1 *Il s'agit d'une épreuve par équipe dont l'esprit essentiel est la notion d'orientation en milieu inconnu (relation carte/terrain). Les longueurs et difficultés seront adaptées suivant les différentes catégories.*

§ 2 ÉQUIPEMENT

10.2 *Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.*

§ 3 CATEGORIES BENJAMINS - MINIMES - CADETS

10.3 *Composition par équipe et matériel :*

*Chaque équipe sera composée au maximum de 8 concurrents (6 garçons maximum et 2 filles).
Chaque équipe, au moment du départ, devra se séparer en 2 groupes de 2 concurrents (es) au minimum pour ne plus se séparer pendant la durée de l'épreuve.*

Les 2 demi-équipes doivent obligatoirement se regrouper à la fin du parcours d'orientation pour être au complet en franchissant la ligne d'arrivée.

Chaque concurrent disposera :

- d'une carte sur laquelle figureront des points signalant les balises à retrouver,*
- d'un carton de contrôle à remettre à l'arrivée.*

10.4 *Fléchage :*

Le parcours sera sécurisé: panneaux stop et/ou rubalise sur les chemins « non conformes » au tracé.

10.5 *But :*

Il s'agit d'une course au score par équipe dans laquelle il faut retrouver les balises mentionnées sur la carte BENJAMINS, MINIMES, CADETS. Le nombre de balises à retrouver pourra se situer entre 5 et

15 balises. Un nombre de points différent sera attribué à chaque balise en fonction de sa difficulté d'accès (technique ou distance).

10.6 *Ordre de départ des équipes :*

Dans l'ordre du tirage au sort des comités, toutes les 3 minutes.

Rappel : Chaque demi-équipe devra impérativement rester groupée du départ à l'arrivée, exception faite pour alerter les secours en cas d'accident survenant à l'un de ses membres. Des contrôles seront effectués tout au long de l'épreuve et, en cas de non-respect, des pénalités en temps seront attribuées.

10.7 *Durée de l'épreuve :*

Une durée d'épreuve sera imposée en fonction des possibilités des parcours, elle sera communiquée au briefing d'avant épreuve.

10.8 *Classement :*

Il se fera par équipe et sera basé sur :

- l'addition des points affectés au total des balises pointées par les demi-équipes (tous les concurrents d'une même demi-équipe doivent obligatoirement avoir pointé les mêmes balises),
- les pénalités éventuelles.

En cas d'ex aequo, le nombre de points obtenus avant une éventuelle pénalisation, puis le temps, départageront les équipes. En cas de nouvelle égalité, priorité sera donnée à l'équipe dont le comité aura obtenu le meilleur tirage au sort.

Les points affectés seront ceux de la grille générale située en annexe auxquels sera affecté un coefficient de 4.

10.9 *Pénalités ou sanctions :*

En cas de dépassement du temps d'épreuve théorique imparti, l'équipe sera pénalisée en points, par tranche de 2 minutes de retard.

La perte des cartons de contrôle entraînera une rétrogradation au classement après la dernière équipe classée dans les règles.

Sauf si les coureurs manquants le sont suite à un accident, toute équipe incomplète à l'arrivée de l'orientation sera classée dernière et sera pénalisée de 50 points auxquels sera affecté un coefficient de 4, soit 200 points.

§ 4 CONTRÔLE

10.10 Un groupe neutre de contrôleurs officiels sera mis en place par le comité d'organisation, il sera chargé de veiller au bon déroulement de l'épreuve pour l'ensemble des catégories.

10.11 Toute communication faisant appel à des moyens techniques entre les coureurs est strictement interdite.

10.12 Toute forme de communication avec l'encadrement, les concurrents des autres catégories et les personnes externes à l'organisation sont strictement interdites, comme est interdite l'utilisation de GPS.

11. EPREUVE DE RELAIS PAR EQUIPE

BENJAMINS - MINIMES - CADETS

§ 1 CARACTÉRISTIQUES

11.1 Le parcours devra présenter une variété de terrains capable(s) de mettre en valeur tant l'esprit d'équipe, que les qualités techniques et physiques des participants(es).

§ 2 COMPOSITION DES ÉQUIPES

11.2 **Cinq** pilotes par catégorie soit **15** pilotes au total par sélection participent au relais.

Sauf précision contraire de la part du collège des arbitres, l'ordre des départs sera effectué par catégorie et sans interruption entre les catégories soit : Benjamins puis Minimes puis Cadets.

L'équipe sera composée de **5** coureurs au maximum (garçon ou fille) par catégorie, sachant qu'il ne peut y avoir plus de **4** garçons par catégorie.

11.3 Le chef d'équipe communiquera, avant l'horaire limite fixé par le Président du collège des arbitres, la composition de sa sélection dans l'ordre de départ des catégories défini par le collège des arbitres. Ce document sera transmis au Président du collège des arbitres qui le tiendra secret.

11.4 Le non-respect de l'ordre annoncé entraînera la mise hors course.

§ 3 DURÉE DE L'ÉPREUVE

11.5 Le circuit sera composé d'une boucle d'une distance qui devra être effectuée dans un temps situé approximativement entre **4** et **6 mn** par participant.

11.6 Chaque concurrent(e) effectuera un seul tour de circuit.

11.7 Il y aura **15** tours à parcourir pour l'équipe (équipe complète).

11.8 Le classement sera établi par rapport au nombre de participants(es) au départ :

- 1° Equipes composées de **15** pilotes.
- 2° Equipes composées de **14** pilotes
- 3° Equipes composées de **13** pilotes
- 4° Equipes composées de **12** pilotes...etc.

§ 4 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

11.9 Pendant que le 1er compétiteur de chaque équipe prend le départ, les **14** autres attendent dans une aire spécialement aménagée jouxtant la zone de relais. Ils se rendront à leur tour dans la zone de relais seulement au moment de la transmission de ce relais.

11.10 Les transmissions de relais devront avoir lieu uniquement dans la zone prévue à cet effet, le coureur arrivant devra transmettre le témoin (bandeau fourni par l'organisation ou simple contact physique) au coureur suivant qui devra l'attendre arrêté, un pied au sol.

11.11 Si l'un des relayeurs d'une équipe est accidenté et se trouve dans l'impossibilité de terminer son parcours, le relayeur suivant sera autorisé à s'élancer dès que le concurrent représentant l'équipe classée dernière sur le tour considéré se trouvera dans la zone de relais.

11.12 En cas de prise de relais incorrecte (exemple : absence de pied au sol), le relayeur suivant sera retenu pendant 10 secondes avant de pouvoir s'élancer. Si la prise de relais concerne le dernier relayeur, une pénalité de 10 secondes sera ajoutée au temps total réalisé par l'équipe.

§ 5 ZONE DE DÉPART

11.13 Les concurrents seront placés sur les lignes de départ dans l'ordre du tirage au sort des comités.

11.14 Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

11.15 Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraîneront la mise hors course de l'équipe.

§ 6 ÉQUIPEMENT

11.16 Le port du casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

§ 7 ASSISTANCE

11.17 Les coureurs ne pourront bénéficier d'aucune aide extérieure, toute infraction à cette disposition entraînera la disqualification de l'équipe.

11.18 Le ravitaillement liquide et solide n'est pas autorisé pendant l'épreuve.

§ 8 MODIFICATION

11.19 Seul le collège des arbitres se réserve le droit de modifier le programme du relais par équipe (timing et parcours).

§ 9 CLASSEMENT

11.20 Il sera établi dans l'ordre des équipes qui auront terminé le parcours dans sa totalité, puis dans l'ordre des tours allant en décroissant suivant le nombre de tours parcourus par les équipes incomplètes ou accidentées.

11.21 Les points attribués seront ceux de la grille générale située en annexe.

11.22 Le coefficient sera de 6.

12. EPREUVE DE CROSS-COUNTRY OLYMPIQUE

§ 1 CARACTERISTIQUES

12.1 Le parcours devra présenter une variété de terrains capable de mettre en valeur les qualités techniques des participants.

12.2 Le circuit fermé sera composé d'une boucle d'une distance de 3 à 5 km, avec un dénivelé adapté au niveau des catégories.

§ 2 LES DEPARTS

12.3 Ils seront donnés suivant l'ordre suivant :

1 ^{er} départ	Cadettes
2 ^{ème} départ	Cadets
3 ^{ème} départ	Minimes Filles
4 ^{ème} départ	Minimes Garçons
5 ^{ème} départ	Benjamines
6 ^{ème} départ	Benjamins Garçons

12.4 Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

12.5 Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraîneront la mise hors course.

§ 3 ZONE DE DÉPART

- 12.6 Selon la configuration du terrain, le collège des arbitres et le comité d'organisation fixeront le mode de départ, soit en réalisant "x" lignes regroupant, chacune, un concurrent par sélection, soit en répartissant les concurrents par ligne de **8 à 10** coureurs, selon un ordre préalablement tiré au sort.
- 12.7 L'accès aux lignes de départ s'effectue par des portes latérales, correspondant aux positions respectives des concurrents sur la grille de départ.
- 12.8 Les positions des concurrents sur leur ligne de départ seront déterminées par un tirage au sort des équipes participantes.
- 12.9 La position de chaque concurrent sur les lignes de départ sera attribuée par ordre de préférence fourni par les responsables de chaque délégation.
- 12.10 Les lignes seront espacées de 2,50 m et peuvent comporter un concurrent tous les 80 cm.
- 12.11 Les lignes seront matérialisées au sol.
- 12.12 Pour les départs effectués par lignes de **huit à dix** coureurs, les concurrents seront placés dans l'ordre du tirage au sort, puis par ordre de préférence d'après la liste communiquée par les équipes, en alternant les positions sur les lignes de départ comme indiqué ci-dessous :
- Ligne 1 - **Huit à Dix** premiers comités (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10)
 - Ligne 2 - **Huit à Dix** derniers comités (11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20)
 - Ligne 3 - **Huit à Dix** derniers comités (20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11)
 - Ligne 4 - **Huit à Dix** premiers comités (10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1) etc.....

§ 4 ZONE D'ARRIVÉE

- 12.13 Une fois la ligne d'arrivée franchie, les coureurs devront rapidement quitter la zone d'arrivée de façon à ne pas gêner les concurrents qui les suivront.

§ 5 RÉPARATION ET AIDE EXTÉRIEURE

- 12.14 Une zone d'assistance technique sera mise en place, elle sera matérialisée par 2 panneaux :

DÉBUT D'ASSISTANCE TECHNIQUE
FIN D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Seuls les représentants des équipes possédant des badges officiels auront accès à cette zone.

- 12.15 L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo, à l'exception du cadre et de la fourche.
- 12.16 L'assistance technique n'est autorisée que dans la zone prévue à cet effet.
- 12.17 Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans la zone. Pour effectuer les réparations, le coureur pourra bénéficier de l'aide d'un mécanicien.
- 12.18 En plus de la zone prévue spécifiquement à cet effet, l'assistance technique est autorisée sur tout le parcours entre coureurs appartenant à une même équipe.
- 12.19 Toute autre aide extérieure réalisée en dehors de la zone d'assistance technique entraînera la disqualification du coureur.
- 12.20 Tout dispositif de liaison radio ou téléphonique entre concurrents ou éléments extérieurs est interdit et entraînera la disqualification de l'équipe.
- 12.21 Le ravitaillement liquide et solide n'est autorisé que dans la zone technique.

§ 6 ÉQUIPEMENT

12.22 Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve reconnaissances comprises.

§ 7 MODIFICATION

12.23 Seul le collège des arbitres se réserve le droit de modifier le programme du cross country (timing et parcours).

13. EPREUVE DE TRIAL « TFJV »

§ 1 CARACTERISTIQUES

- 13.1 Le règlement VTT Trial « TFJV » peut être utilisé par toutes les structures FFC au niveau Régional et Interrégional pour le Trial, au niveau régional et national pour le TFJV. Cependant, **il n'est pas utilisable**, à ce jour, dans le cadre de la Coupe de France et du Championnat de France de Trial.
- 13.2 Le parcours se situera sur terrain accidenté permettant les tracés de zones et de portes adaptés aux catégories de pilotes. Un cheminement VTT de type liaison permettra de rallier l'ensemble des zones.

§ 2 EQUIPEMENT

- 13.3 Le VTT Trial « TFJV » est assimilé aux Règles Techniques et de Sécurité du Trial VTT. Il doit être pratiqué par des pilotes utilisant des vélos de type VTT équipés de roues 29 pouces, 27,5 ou 26 pouces, voir 24 pouces. La compétition se commence et se termine avec le même type de vélo. (voir articles 9.1, 9.2 et 9.3)
- 13.4 Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.
- 13.5 Seul l'usage des pédales plates, démunies de cale-pieds, est autorisé.

§ 3 ORDRE DE PASSAGE

- 13.6 L'ordre de passage des comités sera tiré au sort.
- | | |
|--|-----------------|
| <u>Les cinq premiers comités effectueront leur rotation dans l'ordre suivant</u> | : 1 – 2 – 3 – 4 |
| <u>Les cinq comités suivants effectueront leur rotation dans l'ordre suivant</u> | : 2 – 3 – 4 – 1 |
| <u>Les cinq comités suivants effectueront leur rotation dans l'ordre suivant</u> | : 3 – 4 – 1 – 2 |
| <u>Et les autres comités effectueront leur rotation dans l'ordre suivant</u> | : 4 – 1 – 2 – 3 |
- 13.7 Les concurrents effectueront leurs rotations par catégorie sous la responsabilité d'un cadre technique de leur comité suivant l'ordre préalablement tiré au sort.

§ 4 CARTON DE POINTAGE

- 13.8 Un carton de pointage récapitulatif des points à obtenir sera remis à chaque responsable d'équipe au moment de la reconnaissance de chaque zone pour les 6 garçons et les 2 filles de l'équipe concernée.
- 13.9 L'ordre de passage des coureurs de chaque équipe sera celui noté sur le carton par le responsable de l'équipe et donné au responsable de la zone à l'issue de la reconnaissance.

- 13.10 Le responsable de l'équipe pourra prendre en photo le carton avec les résultats de ses pilotes. Ces cartons seront conservés par les arbitres de zone et remis au secrétariat du TFJV.

§ 5 FORMAT DE COURSE

- 13.11 Le VTT Trial « TFJV » se dispute sur un circuit de 4 zones avec un seul passage par zone.
- 13.12 Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment.
- 13.13 Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ces passages.
- 13.14 Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et donner des conseils (positions ou autre) au concurrent engagé dans la zone.
- 13.15 Le suiveur devra demander à l'arbitre de zone l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.

§ 6 ZONES

Présentation : Le VTT Trial TFJV, consiste à franchir des portes de terrain naturelles ou artificielles, appelées zones, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo. Ces zones sont constituées de différentes portes qui, une fois franchies, rapportent des points. Chaque zone comportera un maximum de 31 pts.

L'inter zone devra être d'une distance suffisante afin de permettre un bon déroulement de l'épreuve.

- 13.16 Pour l'entrée de zone il est interdit de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ.
- 13.17 On est entré dans la zone lorsque l'axe de la roue arrière franchit la ligne de départ.
- 13.18 On est sorti de la zone lorsque l'axe de la roue arrière franchit la ligne d'arrivée.

Portes : Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes de **couleur jaune**.

Elles ont 3 valeurs différentes :

- **Flèches rouges** : 10 points, 1 porte par zone (10 pts)
- **Flèches bleues** : 5 points, 3 portes par zone (15 pts)
- **Flèches vertes** : 3 points, 2 portes par zone (6 pts)

Les portes sont numérotées et le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation et ne peut plus revenir en arrière. Par exemple une fois franchie la porte 4, il ne peut plus prendre la 1, la 2 ou la 3. De même, il ne peut pas repasser une porte déjà franchie.

- 13.19 **Temps de référence par zone** : Le pilote dispose de 2 minutes pour parcourir la section. S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans les 2 minutes. Au coup de sifflet de l'arbitre, il doit quitter la section sans franchir d'autre porte (le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps des zones en fonction des contraintes).

§ 7 DÉCOMPTE DES POINTS

- 13.20 Le pilote est libre de franchir les portes qu'il souhaite ou qu'il a choisies.
- 13.21 A chaque passage d'une porte, il marque les points de la porte franchie.

Important : Si le pilote utilise un appui pour passer le vélo dans la porte (pied d'assurage par exemple) les points de cette porte ne sont pas comptés, et il prend une pénalité. S'il ne passe aucune porte, il totalise 0 point.

Pour que les points de la porte soient comptés il faut que le pilote et le vélo soient entièrement passés dans la porte (point de référence: axe de la roue arrière). Tant que la porte n'est pas complètement franchie les «retours en arrière» sont autorisés. Le pilote qui fait chuter une flèche avec son vélo ou avec son corps ou qui survole une flèche ne marque pas les points de cette porte mais peut continuer son évolution dans la zone.

§ 8 ARRÊT DU COMPTAGE DES POINTS

13.22 L'arrêt du comptage des points se fait dans les conditions ci-après :

- Franchissement de la zone avec 5 appuis, il arrête son évolution mais garde les points acquis des portes passées,
- Passer une porte à l'envers,
- Passer par-dessus, par-dessous, soulever ou déchirer les limites matérialisées de la zone. Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo,
- Poser les deux pieds en même temps sur le sol ou sur un obstacle (sauf sur incident mécanique),
- Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui,
- Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo,
- Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle,
- Lorsque les portes et passages ne sont pas franchis dans le sens de vision des flèches ou dans l'ordre des numéros de portes,
- Dépassement du temps imparti

Le pilote conserve les points acquis avant l'arrêt du comptage des points

§ 9 LES APPUIS PASSAGE PORTES

Appui = Partie du corps ou du cycle, excepté le pneu.

Tout appui sur l'obstacle ou sur le sol pour rétablir l'équilibre, soit avec une partie du corps, soit avec une partie du vélo à l'intérieur ou à l'extérieur des limites, excepté les pneus à l'intérieur des limites.

- Il est permis de frôler avec le corps pendant le mouvement du vélo.
- Il est permis de tourner le pied sur place.
- Appui d'une pédale et/ou de la protection, sur le sol ou sur l'obstacle avec ou sans mouvement du vélo.

Le maximum de points acquis par zone est donc de **31**.

13.23 Le fait de toucher un arbre, un rocher ou un autre obstacle avec une partie du corps ou du cycle sans qu'il y ait arrêt de la progression ne donnera pas lieu à un échec sur la porte. Par contre, si cet appui permet de retrouver un équilibre compromis, il sera pénalisé par un échec sur la porte concerné.

§ 10 RECONNAISSANCE DES ZONES

13.24 Uniquement pour les Comités Régionaux, Comité départemental ou Nations étrangères engagés à l'épreuve et dans un temps imparti de 5 minutes maximum.

§ 11 INCIDENT MÉCANIQUE

13.25 En cas d'incident mécanique, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent repart après réparation (assistance autorisée) à partir de l'endroit où a eu lieu l'incident. Cette réparation devra s'effectuer au plus tard 5 minutes après le passage du dernier coureur de l'équipe.

§ 12 RUBALISE

- 13.26 Le concurrent peut pousser la rubalise, le fait de casser ou de dépasser la rubalise est considéré comme une faute.
- 13.27 Le fait de passer l'axe de la roue avant ou arrière au-dessus d'une limite de zone sans toucher le sol est considéré comme une faute.

§ 13 CLASSEMENT FINAL EPREUVE Trial « TFJV »

- 13.28 Le vainqueur de l'épreuve par catégorie est celui qui aura le plus de points.
- 13.29 En cas d'égalité de points entre 2 pilotes à la fin de la course, le départage est fait par rapport **aux nombres de pénalités (celui qui à le moins de pénalités en 1^{er})**.
 En cas de nouvelle égalité, le temps sera pris sur une zone appelée « zone test » (faisant partie des zones proposées).
 La « zone test » sera obligatoirement identifiée comme étant la « zone 1 ».
 En cas de nouvelle égalité à l'issue de la zone chrono, les concurrents ex aequo recevront tous le même nombre de points, celui-ci correspondra à la place obtenue par l'ensemble des concurrents concernés.

14. EPREUVE DE DESCENTE

§ 1 CARACTÉRISTIQUES

- 14.1 Le parcours suffisamment technique privilégiera l'adresse et non la vitesse. Il ne comportera aucun obstacle abrupt nécessitant un franchissement aérien obligatoire.
- 14.2 La distance du tracé sera inférieure à 2 kms pour toutes les catégories.

§ 2 ORDRE DE DÉPART

- 14.3 Il s'effectuera par catégorie :

1 ^{er} départ	Cadettes
2 ^{ème} départ	Cadets
3 ^{ème} départ	Minimes Filles
4 ^{ème} départ	Minimes Garçons
5 ^{ème} départ	Benjamines
6 ^{ème} départ	Benjamins Garçons

- 14.4 Les coureurs s'élanceront toutes les trente secondes. Une pause de quelques minutes pourra avoir lieu entre les différentes catégories, ouvreurs compris.
- 14.5 **Pour la 1^{ère} manche, (qui peut également être proposée en manche de placement)** les concurrents partiront dans l'ordre inverse de celui communiqué par les chefs d'équipes suivant les directives données lors des premières réunions d'équipes tout en se référant à l'ordre des Comités réalisé lors du tirage au sort effectué le 1^{er} jour.
- 14.6 **Pour la 2^{ème} manche, (si l'épreuve se joue sur 2 manches)** ce sera dans l'ordre inverse du classement de la 1^{ère} manche **ou de celle de la manche de placement** (le premier de la 1^{ère} manche **ou de la manche de placement** partira en dernier).

§ 3 ÉQUIPEMENT

14.7 L'ensemble des participants, coureurs et encadrement, devront disposer des équipements suivants aussi bien dans le cadre des reconnaissances que de la course :

- casque intégral monobloc homologué avec la jugulaire attachée (norme officielle CE, EU ou autre Continent équivalente),
- protection dorsale, couvrant l'intégralité de la colonne vertébrale depuis les reins jusqu'au bas de la nuque,
- manches longues,
- gants longs,
- coudières et genouillères,
- protège-tibias ou jambières complètes.

14.8 Tout concurrent(e) ne disposant pas de l'équipement complet se verra refuser le départ.

14.9 Chaque **Comité Régional, Comité Départemental ou Nation étrangère** a l'entière responsabilité de la conformité des équipements de protection de l'ensemble de sa sélection.

§ 4 VÉRIFICATIONS

14.10 Le port de ces équipements sera contrôlé par des arbitres de courses au départ des télécabines, des télésièges ou des navettes ainsi qu'au sommet avant le départ.

§ 5 RECONNAISSANCES OFFICIELLES

14.11 Elles auront lieu suivant un ordre établi, comité par comité (jour et horaire précisés dans le programme et sur des panneaux sur place).

14.12 Lors des reconnaissances, la piste sera médicalisée. En dehors de ces périodes, l'accès au parcours sera **INTERDIT**.

14.13 Le port de l'équipement de sécurité pourra être contrôlé tout au long du parcours.

14.14 Un éducateur à pied ou à VTT en tenue complète devra accompagner chaque groupe de catégorie.

§ 6 COURSE

14.15 L'épreuve de descente s'effectue sur une ou deux manches, suivant les catégories.

14.16 Aucun essai, ni reconnaissance ne sont autorisés pendant l'épreuve.

14.17 Les temps sont pris au centième de seconde.

14.18 Une zone aménagée permettra à une trentaine de concurrents de s'échauffer avant le départ.

14.19 Un concurrent rattrapé devra céder le passage **sous peine de pénalités**.

14.20 Tout concurrent devra respecter le parcours dans son intégralité **sous peine de pénalités**.

14.21 **Classement :**

Epreuve à 1 seule manche : Le classement sera établi sur cette manche unique.

Epreuve à 2 manches : Le classement sera établi en retenant le temps de la meilleure manche réalisée par chaque concurrent à l'issue des deux manches. **En cas de manche de placement, ce sera le temps de la manche finale qui comptera pour le classement final.**

En cas d'égalité, les concurrents ex aequo recevront tous le même nombre de points, celui-ci correspondra à la place obtenue par l'ensemble des concurrents concernés.

§ 7 MODIFICATION

14.22 A partir du jour des reconnaissances officielles, le parcours ne devra plus subir de modifications, sauf cas de force majeure (à l'appréciation du collège des arbitres).

15. EPREUVE DE CROSS COUNTRY ELIMINATOR: XCE

(L'épreuve de XCE n'est pas au programme du TFJV 2018, mais elle peut l'être dans les régions)

§ 1 CARACTÉRISTIQUES

- 15.1 *Seuls les cadettes et les cadets participent à l'épreuve de XCE, organisée par poules de 4. (en région, le XCE peut être ouvert à toutes les catégories).*
- 15.2 *Le parcours de l'épreuve de cross-country Eliminator devra mesurer entre 300 et 500 m et comprendre des obstacles naturels et/ou artificiels.*
- 15.3 *Les sections à voie unique ('single track') sont à éviter. Des obstacles comme des arbres, des marches (montée/descente), des dénivellations abruptes, des ponts ou structures en bois, peuvent permettre de créer une épreuve courte et dynamique.*
- 15.4 *Le départ et l'arrivée doivent se situer à différents endroits afin de préparer la manche suivante.*

§ 2 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Voir article 15.6

§ 3 EQUIPEMENT

- 15.5 *Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.*
- 15.6 *Le port de protections, coudières, genouillères, protège-tibias est vivement recommandé.*
- 15.7 *Chaque Comité Régional a l'entière responsabilité de la conformité des équipements de protection de l'ensemble de sa sélection.*

§ 4 VÉRIFICATIONS

- 15.8 *Le port de ces équipements sera contrôlé par des arbitres de courses au départ.*

§ 5 RECONNAISSANCES OFFICIELLES

- 15.9 *Elles auront lieu suivant un ordre établi, comité par comité (jour et horaire précisés dans le programme et sur des panneaux sur place).*

§ 6 QUALIFICATIONS

- 15.10 *Pour les qualifications, les coureurs se présentent dans l'ordre communiqué la veille aux chefs d'équipes.*
- 15.11 *Départ toutes les minutes, parcours de deux minutes maximum. 60 pilotes passent par heure, durée prévisionnelle : 2H30 (sans interruption). Les horaires de passage seront affichés. Le tirage au sort du mardi matin fera foi pour l'ordre de passage des Comités et des pilotes.*

RESUME :

Les 64 meilleurs garçons et les 32 meilleures filles sont retenus à l'issue des qualifications individuelles (parcours chronométré) pour s'affronter ensuite dans les poules finales de quatre, les 2

premiers étant retenus pour le tour suivant. Les autres concurrents ou concurrentes sont classés en fonction du temps réalisé lors des qualifications.

Les autres coureurs sont classés de la 32^{ème} à la n^{ième} place (cadettes) et de la 65^{ème} à la n^{ième} place (cadets) selon le temps mis lors des qualifications.

Ils ne participent pas aux poules finales.

Il reste ensuite pour les filles : 8 x 4, puis 4 x 4 puis 2 x 4 puis 2 x 4 épreuves, soit 16 courses,

Il reste ensuite pour les garçons : 16 x 4, puis 8 x 4, puis 4 x 4 puis 2 x 4 puis 2 x 4 épreuves, soit 32 courses.

Note timing : En tablant sur un enchaînement de courses les unes derrière les autres toutes les trois minutes, sans interruption, cela correspond environ à 2H30 de course (48 courses enchaînées).

EPREUVE PRINCIPALE :

L'épreuve principale est constituée de manches éliminatoires et les carrés de coureurs sont formés comme indiqué dans le tableau en Annexe 2 (Format des compétitions XCE).

Ordre des manches

les garçons d'abord, jusqu'à ce que les filles aient le même système de carrés.

finales : petite finale filles, puis petite finale garçons

grande finale filles, puis grande finale garçons.

Le contact intentionnel en poussant, tirant ou d'autres manières qui obligent un autre participant à ralentir, chuter ou quitter le parcours n'est pas autorisé et son auteur sera sanctionné par une disqualification (DSQ).

Les coureurs déclarés DNF, DSQ ou DNS en demi-finale n'ont pas le droit de participer à la petite finale.

§ 7 CONTROLES DE PASSAGE :

15.12 *Des contrôles de passage pourront être établis sur le parcours. Le collègue des arbitres vérifiera tout où partie des pointages ainsi réalisés.*

15.13 *Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.*

15.14 *Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course.*

15.15 *Le coureur est seul responsable de son parcours.*

§ 8 MATERIEL ET ASSISTANCES TECHNIQUES :

15.16 *Les vélos admis dans les épreuves du TFJV de XC Eliminator devront répondre aux normes UCI en vigueur pour le cross-country.*

15.17 *Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.*

15.18 *La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard, fournis par l'organisateur, sont des emplacements réservés aux sponsors officiels de la FFC, à l'exclusion de tout autre, et doivent être conservés dans leur configuration originale.*

15.19 *Assistance technique :*

L'assistance technique en course est interdite sur ce type d'épreuve.

Les coureurs peuvent transporter avec eux des outils et pièces de rechange pour autant que ceux-ci ne comportent pas de danger pour le coureur lui-même ou les autres concurrents.

15.20 *L'utilisation de liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite.*

§ 9 ZONE DE DEPART :

15.21 *L'accès aux lignes de départ s'effectue par des portes latérales ou l'arrière des lignes.*

15.22 *Les lignes doivent comporter au minimum un concurrent tous les 80cm.*

15.23 *Les lignes de départ sont matérialisées au sol.*

15.24 *Le départ est donné par l'arbitre au départ selon la procédure suivante :*

- *Avertissements à 1 minute,*
- *Avertissement à 30 secondes du départ,*
- *Puis annonce finale que le départ sera donné dans les 15 secondes.*

15.25 *Le départ est donné à l'aide d'un revolver ou, à défaut, par un coup de sifflet.*

§ 10 MISE EN GRILLE :

Elle s'effectuera selon les temps de qualification.

Une grille de départ doit être tracée au sol. Les coureurs doivent être alignés de front au départ. Dans chaque manche éliminatoire, les coureurs peuvent choisir leur position de départ dans l'ordre du classement de la manche de qualification. Le coureur ayant le meilleur temps choisit en premier.



PROGRAMME XCE (32 coureurs, 4 par manche)

1/8 FINALS

QR	Bib	Heat 1	Rank
1.	1		
16.	16		
17.	17		
32.	32		

QR	Bib	Heat 2	Rank
8.	8		
9.	9		
24.	24		
25.	25		

QR	Bib	Heat 3	Rank
4.	4		
13.	13		
20.	20		
29.	29		

QR	Bib	Heat 4	Rank
5.	5		
12.	12		
21.	21		
26.	26		

QR	Bib	Heat 5	Rank
2.	2		
15.	15		
18.	18		
31.	31		

QR	Bib	Heat 6	Rank
7.	7		
10.	10		
23.	23		
26.	26		

QR	Bib	Heat 7	Rank
3.	3		
14.	14		
19.	19		
30.	30		

QR	Bib	Heat 8	Rank
6.	6		
11.	11		
22.	22		
27.	27		

1/4 FINALS

Heat 1 > 1.	Bib	Heat 9	Rank
Heat 1 > 2.			
Heat 2 > 1.			
Heat 2 > 2.			

Heat 3 > 1.	Bib	Heat 10	Rank
Heat 3 > 2.			
Heat 4 > 1.			
Heat 4 > 2.			

Heat 5 > 1.	Bib	Heat 11	Rank
Heat 5 > 2.			
Heat 6 > 1.			
Heat 6 > 2.			

Heat 7 > 1.	Bib	Heat 12	Rank
Heat 7 > 2.			
Heat 8 > 1.			
Heat 8 > 2.			

1/2 FINALS

Heat 9 > 1.	Bib	Semi Final 1	Rank
Heat 9 > 2.			
Heat 10 > 1.			
Heat 10 > 2.			

Heat 11 > 1.	Bib	Semi Final 2	Rank
Heat 11 > 2.			
Heat 12 > 1.			
Heat 12 > 2.			

FINALS

Semi Final 1 > 3.	Bib	Small Final	Rank
Semi Final 1 > 4.			
Semi Final 2 > 3.			
Semi Final 2 > 4.			

Semi Final 1 > 1.	Bib	Big Final	Rank
Semi Final 1 > 2.			
Semi Final 2 > 1.			
Semi Final 2 > 2.			

Notes :

- If fewer than 24 riders are ranked in the qualifying round (QR), the first round will be the 1/4 finals:
Heat 1 > Bib 1-8-9-16, Heat 2 > 4-5-12-13, Heat 3 > 2-7-10-15, Heat 4 > 3-6-11-14.
- The competition shall not be held if fewer than 12 riders are entered for the qualifying round

GRILLE DE CONTRÔLE DES EPREUVES DE 4 CROSS A UTILISER POUR 64 CONCURRENTS AU DEPART

Dans les poules des 1/4 de finale, les concurrents sont placés en fonction du temps obtenu lors des qualifications
 Les poules des 1/4 de finale sont composées en fonction du résultat obtenu lors des 1/4 de finale
 Les poules des 1/2 de finale sont composées en fonction du résultat obtenu lors des 1/4 de finale
 Le classement des 1/2 finales permet de composer la petite finale et la grande finale
 A tous niveaux, les concurrents éliminés marquent le nombre de points figurant au-dessus de la case correspondant à leur dernier résultat
 Les concurrents ex aequo en nombre de points sont départagés en fonction du temps obtenu lors des qualifications

DEPART 1/2 de finale		ARRIVEE 1/2 de finale	
1 32 33 64	A1 A4 (02) (01)	11 14 (04) (03)	
16 17 48 49	A2 A3 (02) (01)	12 15 (04) (03)	
8 25 40 57	B1 B4 (02) (01)	J1 J4 (04) (03)	
9 24 41 56	B2 B3 (02) (01)	J2 J5 (04) (03)	
4 23 34 61	C1 C4 (02) (01)	K1 K4 (04) (03)	
13 26 45 52	C2 C3 (02) (01)	K2 K5 (04) (03)	
5 28 37 60	D1 D4 (02) (01)	L1 L4 (04) (03)	
12 21 44 53	D2 D3 (02) (01)	L2 L3 (04) (03)	
2 31 34 63	E1 E4 (02) (01)	M1 M4 (04) (03)	
15 18 47 50	E2 E3 (02) (01)	M2 M5 (04) (03)	
7 20 39 58	F1 F4 (02) (01)	N1 N4 (04) (03)	
10 23 42 55	F2 F3 (02) (01)	N2 N5 (04) (03)	
3 26 35 62	G1 G4 (02) (01)	O1 O4 (02) (01)	
14 19 46 51	G2 G3 (02) (01)	O2 O3 (02) (01)	
6 27 36 59	H1 H4 (02) (01)	P1 P4 (02) (01)	
11 22 43 54	H2 H3 (02) (01)	P2 P3 (02) (01)	

DEPART 1/4 de finale		ARRIVEE 1/4 de finale	
11 12 13 14	M1 M4 (05) (05)	11 12 13 14	
J1 J2 J3 J4	M2 M3 (05) (05)	J1 J2 J3 J4	
K1 K2 K3 K4	N1 N4 (05) (05)	K1 K2 K3 K4	
L1 L2 L3 L4	N2 N3 (05) (05)	L1 L2 L3 L4	
M1 M2 M3 M4	O1 O4 (07) (07)	M1 M2 M3 M4	
N1 N2 N3 N4	P1 P4 (11) (11)	N1 N2 N3 N4	
O1 O2 O3 O4		O1 O2 O3 O4	
P1 P2 P3 P4		P1 P2 P3 P4	

DEPART Petite finale		ARRIVEE Petite finale	
O1 O2 O3 O4		O1 O2 O3 O4	
DEPART Grande finale		ARRIVEE Grande finale	
P1 P2 P3 P4		P1 P2 P3 P4	

16. COMPTAGE DES POINTS ET CLASSEMENT

§ 1 CLASSEMENT PAR EPREUVE

16.1 Le barème suivant sera appliqué pour chaque épreuve, par catégorie ou par équipe :
(sauf Relais par équipe Coef. 6) *(et Orientation qui n'est pas au programme 2017- : Coef. 4)*

Places	Points	Places	Points	Places	Points	Places	Points
1	150	26	90	51	40	76	15
2	147	27	88	52	39	77	14
3	144	28	86	53	38	78	13
4	141	29	84	54	37	79	12
5	138	30	82	55	36	80	11
6	135	31	80	56	35	81	10
7	132	32	78	57	34	82	9
8	129	33	76	58	33	83	8
9	126	34	74	59	32	84	7
10	123	35	72	60	31	85	6
11	120	36	70	61	30	86	5
12	118	37	68	62	29	87	4
13	116	38	66	63	28	88	3
14	114	39	64	64	27	89	2
15	112	40	62	65	26	90	1
16	110	41	60	66	25	91	1
17	108	42	58	67	24	92	1
18	106	43	56	68	23	93	1
19	104	44	54	69	22	94	1
20	102	45	52	70	21	95	1
21	100	46	50	71	20	96	1
22	98	47	48	72	19	97	1
23	96	48	46	73	18	98	1
24	94	49	44	74	17	99	1
25	92	50	42	75	16	100	1

§ 2 CLASSEMENTS INTERMÉDIAIRES

16.2 Les classements intermédiaires seront communiqués chaque soir aux chefs d'équipes des sélections au moment de la réunion d'organisation. Un casier sera disponible pour cette récupération.

§ 3 CLASSEMENT GÉNÉRAL

- 16.3 Un classement général par sélection sera établi, il prendra en compte les points acquis, dans chaque discipline individuelle, par les **quatre** meilleurs garçons et la meilleure fille plus les points marqués lors de l'épreuve du relais par équipe.
- 16.4 Sera déclaré vainqueur dans la catégorie concernée, la sélection ayant totalisé le plus grand nombre de points. En cas d'ex aequo, priorité sera donnée à la sélection ayant obtenu le meilleur tirage au sort.
- 16.5 Un classement général individuel sera établi pour les **CADETS** et **CADETTES**.
Il prendra en compte les points acquis dans chaque discipline Trial - Cross-country - Descente.

En cas d'ex æquo, les concurrents seront départagés sur la base de la plus mauvaise place acquise dans les **trois** disciplines, le concurrent ayant réussi la moins bonne performance, puis la 2^{ème} moins bonne performance, puis la 3^{ème} moins bonne performance sera classé en dernier.

§ 4 CAS PARTICULIERS

- 16.6 Un abandon dans l'une des épreuves sera égal à 0.
- 16.7 En cas d'ex aequo, priorité sera donné au coureur dont le comité aura obtenu le meilleur tirage au sort.

17. TITRES ET RECOMPENSES

- 17.1 L'équipe gagnante se verra remettre des maillots de :
- « VAINQUEUR DU TROPHÉE DE FRANCE DES JEUNES VÉTÉTISTES »**
- 17.2 Les vainqueurs individuels CADETS et CADETTES au classement général des **3** épreuves (Trial - Cross-country - Descente) recevront un maillot :

« VAINQUEUR CADET DU TFJV et VAINQUEUR CADETTE DU TFJV »

18. PENALITES

- 18.1 Les pénalités en points infligées à un concurrent sont déduites du nombre de points marqués par l'équipe (benjamins, minimes, cadets) dont il fait partie au classement général du TFJV.
- 18.2 Les autres pénalités en points (comportement des éducateurs ou autres) sont déduites du nombre de points marqués par la sélection régionale, **départementale** ou par la Nation étrangère concernée au classement général du TFJV.
- 18.3 Non-respect des emplacements réservés aux partenaires officiels sur les plaques de cadre (art 9.9) :
- | | |
|---------------|-----------------------------|
| au départ : | <i>Refus de départ</i> |
| à l'arrivée : | <i>pénalités 100 points</i> |
- 18.4 Changement de vélo (art 9.10) : *Mise hors*
course
- 18.5 Assistance matérielle extérieure durant l'épreuve : (art 12.19), (art 15.19) *Mise hors*
course

- 18.6 Absence sur un contrôle de passage : (art 12.5), (art 15.12) *Mise hors course*
- 18.7 Circulation en sens inverse du circuit : (art 11.14), (art 12.4), (art 15.13) *Mise hors course*
- 18.8 Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé : (art 14.19) *Pénalités 50 points*
- 18.9 Non-respect du parcours : (art 11.15), (art 14.20), (art 15.14) *Mise hors course*
- 18.10 Non port des équipements individuels de sécurité : *Refus de départ*
(art 10.2), (art 11.16), (art 12.22), (art 13.4), (art 14.7), (art 14.13), (art 14.14), (art 15.5), (art 15.6)
- 18.11 Circulation sur la piste de descente à VTT en dehors des périodes de reconnaissance :
(art 14.12) *Mise hors course*
- 18.12 Essai durant la course : (art 14.16) *Mise hors course*
- 18.13 Communication au cours de l'épreuve d'orientation, de XCE et XC : *Mise hors course*
(art 10.11), (art 10.12), (art 12.20), (art 15.19)
- 18.14 Prise de relais incorrecte lors de l'épreuve de relais : (art 11.12) *Pénalité de 10 secondes*
- 18.15 Les éducateurs accompagnant les groupes de compétiteurs pour les entraînements ou échauffement sont tenus de porter les équipements complets par rapport à la discipline concernée :
Pénalité de 200 points
- 18.16 Présence en vélo sur les zones délimitées pour le trial avant le début de l'épreuve :
Pénalité de 100 points par infraction constatée
- 18.17 Tout concurrent surpris à jeter des déchets, papiers, chambres à air ou autres objets sur le parcours en dehors des zones techniques : *Mise hors course*
- 18.18 Le port de caméra sur le casque et sur le plastron est rigoureusement interdit :
- Constaté au départ : *Refus de départ*
- Constaté à l'arrivée : *Mise hors course*

19. BONUS

- 19.1 Toutes les équipes participantes doivent mettre chaque jour un jeune arbitre à la disposition de l'organisation pour officier sur les différentes épreuves.
- 19.2 Ne peuvent être pris en compte que les jeunes arbitres **âgés de 14 à 18 ans** dans l'année.
- 19.3 Un bonus de 50 points par jour de course sera accordé à chaque sélection répondant à cette obligation, soit la possibilité d'obtenir au total un bonus de **200** points maximum.

20. RÉCLAMATIONS

- 20.1 Les réclamations concernant le déroulement de chaque épreuve devront être déposées par écrit dans les 60 minutes après l'arrivée du coureur concerné par le chef d'équipe de la sélection.
- 20.2 Les réclamations concernant les classements doivent être déposées par écrit par le chef d'équipe de la sélection concernée dans un délai de 30 minutes après parution des résultats.
- 20.3 Le Collège des arbitres règle le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent et son chef d'équipe mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.
- 20.4 Les décisions prises par le collège des arbitres sont sans appel.

21. RECONNAISSANCE DES PARCOURS

- 21.1 Lors des reconnaissances officielles des parcours (relais, cross-country, descente), les coureurs ainsi que leur encadrement doivent obligatoirement porter les plaques de guidon fournies par les organisateurs. Les personnes non munies de ces plaques de guidon ne pourront pas accéder aux parcours pendant les reconnaissances officielles.

22. MODIFICATION DU RÉGLEMENT

- 22.1 Le collège des arbitres, en relation avec les représentants de la Commission Nationale de Vélo Tout Terrain et de la Direction Technique Nationale, peut apporter les modifications qu'il juge nécessaires au présent règlement selon les cas de figure rencontrés.